

SIRVAA - Syndicat Intercommunautaire du Ru, de la Vauvise,
de l'Aubois et de leurs Affluents
8 rue de l'église - 18140 PRECY

- Rapport d'activité 2022 -
***Cellule de coordination des contrats territoriaux Ru-Vauvise et
Aubois-affluents de la Loire et de l'Allier***



En partenariat avec :



Table des matières

I.	Préambule	4
I.1.	Présentation du SIRVAA.....	4
I.2.	Etat des masses d'eau	6
I.3.	Démarches de Contrats Territoriaux.....	7
II.	Organisation du SIRVAA.....	8
II.1.	Comité syndical du SIRVAA	8
II.2.	Composition de la cellule de coordination.....	9
II.3.	Missions de la cellule de coordination en 2022	9
II.3.1.	Agent technique – M. PIERRE CHUPIN Erwan.....	10
II.3.2.	Agent technique – Mme GAUVIN Amaya et M. RUFFLÉ Valérian.....	11
II.4.	Formations suivies par la cellule de coordination en 2022.....	11
II.4.1.	M. PIERRE CHUPIN Erwan.....	11
II.4.2.	Mme GAUVIN Amaya.....	12
II.5.	Suivis et réunions de la cellule de coordination.....	12
III.	Contrat Territorial : Territoire Ru, Vauvise et affluents	13
III.1.	Objectif du CTMA Ru-Vauvise 2022-2024	13
III.2.	Finalisation de l'étude diagnostic et de programmation	14
III.3.	Procédures réglementaires	14
III.4.	Signature du CTMA	15
III.5.	Mise en œuvre des projets	15
III.5.1.	Projet GA VAU07 : rétablissement de la continuité sur la Vauvise au seuil de Chalivoy.....	17
III.5.2.	Projet GA BLA01 : rétablissement de la continuité sur la Chaume-Blanche au pont cadre des Cloix	18
III.5.3.	Projet GA LIS03 : travaux agricoles structurant sur le Liseron à Précý	19
III.5.4.	Projet GA BOI04 : renaturation de la Planche-Godard à Saint-Bouize	20
III.5.5.	Projet étude continuité écologique.....	20
III.5.6.	Projet de communication 2022	21
III.6.	Gouvernance du CTMA Ru-Vauvise	21
IV.	Contrat Territorial : Territoire Aubois et affluents Loire et Allier dans le Cher	22
IV.1.	Étapes préalables au contrat territorial Aubois et Affluents Loire et Allier.....	22
IV.2.	Synthèse du diagnostic partagé.....	22
IV.3.	Gouvernance du CTMA Aubois et affluents Loire et Allier.....	25
V.	Projets transversaux.....	25
V.1.	Réalisation d'inventaires piscicoles – Fédération Départementale de la Pêche du Cher FDPPMA	25
V.2.	Révision Arrêté cadre sécheresse – Département du Cher	26
V.3.	Suivi étude HMUC – Sage Allier Aval	27
V.4.	Conseils aux partenaires, collectivités et riverains	27
V.5.	Groupe technique – Réunion de la cellule ASTER CD du Cher	28
V.6.	Groupe technique – Réunions DDT du Cher.....	28
V.7.	Groupe administratif – Syndicats de rivières du Cher	28
VI.	Bilan technique et financier 2022	29
VII.	Perspectives	31

Table des annexes

Annexe 1 : Synthèse des missions de la cellule de coordination en 2022.....	32
Annexe 2 : Synthèse technique et financière du CTMA Ru-Vauvise de 2022 à 2024.....	33
Annexe 3 : CTMA Ru-Vauvise projets 2022.....	34
Annexe 4 : Planning global d'exécution de l'étude diagnostic sur le territoire de l'Aubois et des Affluents Loire et Allier.....	35
Annexe 5 : Perspectives 2023	36

Glossaire

ACS : Arrêté Cadre Sécheresse

AELB : Agence de l'Eau Loire Bretagne

CCTP : Cahier des Clauses Techniques Particulières

CT : Contrat Territorial

CTMA : Contrat Territorial volet Milieux Aquatiques

CoPil : Comité de Pilotage

CoTech : Comité Technique

DDT : Direction Départementale des Territoires

DIG : Déclaration d'Intérêt Général

EPCI-FP : Etablissement Public de Coopération Intercommunale à Fiscalité Propre

FDPPMA : Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques

GEMAPI : Gestion de l'Eau, des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations

IBD : Indice Biologique Diatomées

I2M2 : Indice Invertébrés Multi-Métrique

ONDE : Observatoire National Des Etiages

PDPG : Plan Départemental de Protection des milieux aquatiques et la Gestion des ressources piscicoles

REH : Réseau d'Evaluation des Habitats

SDCI : Schéma Départemental de Coopération Intercommunal

SIRVA : Syndicat Intercommunautaire du Ru, de la Vauvise et de leurs Affluents

SIRVAA : Syndicat Intercommunautaire du Ru, de la Vauvise, de l'Aubois et de leurs Affluents

SYRAH_CE : Système Relationnel d'Audit de l'Hydromorphologie des Cours d'Eau

I. Préambule

I.1. Présentation du SIRVAA

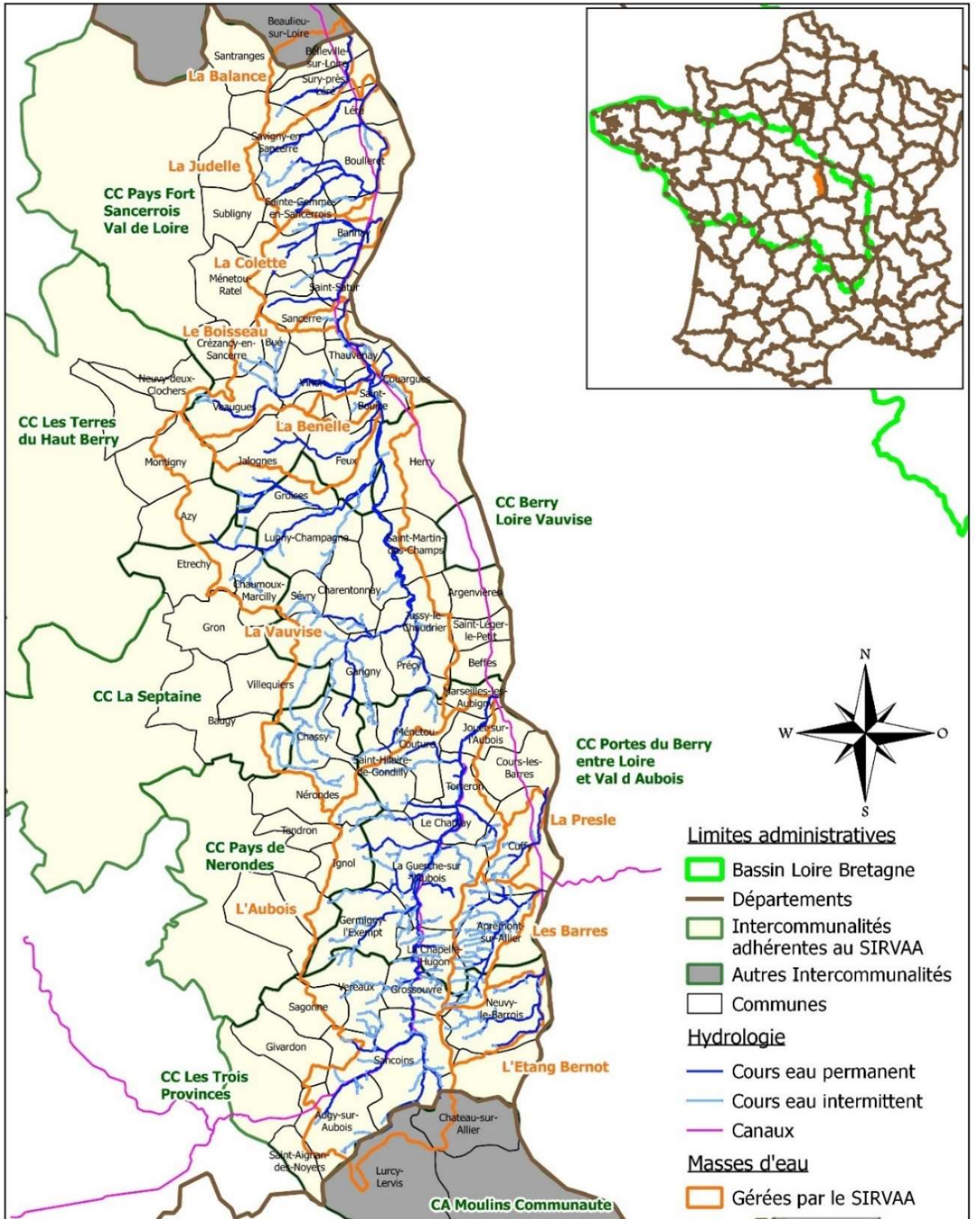
Le Syndicat Intercommunautaire du Ru, de la Vauvise, de l'Aubois et de leurs Affluents a vu le jour en novembre 2019 suite à l'extension en plusieurs temps d'un petit syndicat créé initialement en 1992 sur 5 communes du bassin-versant du Ru. La mutation de ce syndicat a été induite par l'évolution du cadre réglementaire environnemental mais également territorial, avec la prise de compétence de Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations (GEMAPI) rendue obligatoire pour les EPCI-FP depuis le 1^{er} janvier 2018.

Sous sa forme actuelle, le SIRVAA regroupe 7 communautés de communes adhérentes (cf. figure 1 page 5) pour le compte de tout ou partie de 77 communes du département du Cher. Le territoire présente une superficie totale de 1 035,8 km², un linéaire de cours d'eau de 787,8 km (source : BCAE 2020), pour une population corrigée estimée à 27 751 habitants. Toutefois, la communauté de communes du Berry Loire Puisaye dans le Loiret, sur l'aval de la masse d'eau du Balance à Beaulieu-sur-Loire, et la communauté d'agglomération de Moulins Communauté, concernée par l'amont de la masse d'eau de l'Aubois sur les communes de Lurcy-Lévis et de Château-sur-Allier, ne sont pas adhérentes au SIRVAA.

Le SIRVAA a pour objet la restauration, l'entretien, la protection, la mise en valeur et l'aménagement des cours d'eau des bassins-versants du Ru, de la Vauvise, de l'Aubois, de la Judelle, de la Balance, de la Presle, des Barres et de l'Etang Bernot. La compétence de gestion des milieux aquatiques vise l'objectif d'atteinte du bon état écologique des masses d'eau de surface. Sur les territoires évoqués, les communautés de communes ont fait le choix de transférer la compétence GEMAPI au syndicat.

Le syndicat a pour gestion les 10 masses d'eau suivantes (du nord au sud du territoire) :

- Le Balance et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec la Loire (FRGR1017) ;
- La Judelle et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec la Loire (FRGR2228) ;
- La Colette et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec la Loire (FRGR2198) ;
- Le Boisseau et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec la Loire (FRGR2153) ;
- La Benelle et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec la Vauvise (FRGR2121) ;
- La Vauvise et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec la Loire (FRGR0290) ;
- L'Aubois et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec la Loire (FRGR0289) ;
- La Presle et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec la Loire (FRGR2049) ;
- Les Barres et ses affluents depuis la source jusqu'au canal latéral à la Loire (FRGR2033) ;
- L'Etang Bernot et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec l'Allier (FRGR2016).



Syndicat Intercommunal de Ru, de la Vauvise, de l'Aubois et de leurs Affluents / Juillet 2020
 Sources : Agence de l'Eau Loire Bretagne masses d'eau / IGN Département / IGN EPCI 2015 / IGN communes/ DDT18 BCAE 2020

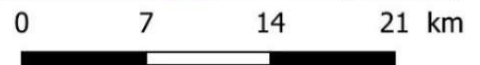


Figure 1 : Présentation du territoire d'intervention du SIRVAA

1.2. Etat des masses d'eau

Dans le cadre de l'élaboration du SDAGE Loire Bretagne 2022-2027, l'état de l'ensemble des masses d'eau a été actualisé et des objectifs d'atteinte du bon état écologique ont été définis. Le tableau suivant reprend l'état des lieux 2019 utilisée pour l'élaboration du SDAGE.

Tableau 1 : Etat écologique des masses d'eau (état des lieux 2019)

Code masse d'eau	Nom masse d'eau	Emplacement station mesure	Etat des lieux 2019 sur les données 2015-2016-2017					Risques à l'encontre du bon état écologique		Objectif d'état écologique
			Etat Ecologique validé	Etat Biologique	Etat physico-chimique	Etat Polluants spécifiques	Etat Chimique validé	Risque Global	Paramètres présentant un risque	
FRGR0289	L'Aubois	Marseilles les Aubigny	Moyen	IMBR			Non disponible	Risque	Morphologie et obstacles	Bon état 2027
FRGR1017	le Balance	Belleville-sur-Loire	Médiocre	I2M2 et IPR			Bon	Risque	Pesticides, morphologie et hydrologie	OMS* 2027
FRGR2033	Les Barres	Apremont-sur-Allier	Mauvais	I2M2	Nitrites		Non disponible	Risque	Morphologie, obstacles et hydrologie	OMS* 2027
FRGR2121	La Benelle	Saint-Bouize	Bon				Bon	Respect	Aucun	Bon état depuis 2015
FRGR2153	Le Boisseau	Vinon	Moyen				Mauvais	Risque	Nitrates, morphologie et obstacles	Bon état 2027
FRGR2198	La Colette	Saint-Satur	Médiocre	I2M2 et IPR	DBO5 et Phosphore total		Mauvais	Risque	Pesticides, morphologie et hydrologie	Bon état 2027
FRGR2016	L'Etang Bernot	Neuvy-le-Barrois	Médiocre	I2M2 et IPR			Non disponible	Risque	Pesticides, morphologie, obstacles et hydrologie	OMS* 2027
FRGR2228	Judelle	Léré	Moyen	I2M2			Mauvais	Risque	Pesticides, morphologie, obstacles et hydrologie	OMS* 2027
FRGR2049	Presle	Cuffy	Mauvais	I2M2	Bilan O2		Non disponible	Risque	Pesticides, morphologie, obstacles et hydrologie	OMS* 2027
FRGR0290	Vauvise	Jussy-le-Chaudrier	Moyen	I2M2 et IPR	Bilan O2		Mauvais	Risque	Pesticides, morphologie et obstacles	OMS* 2027

Très bon
 Bon
 Moyen
 Médiocre
 Mauvais

OMS* : Objectif Moins Strict

Ainsi, parmi les 10 masses d'eau gérées par le syndicat, une seule présente actuellement un bon état écologique, 4 présentent un état écologique moyen et 5 présentent un état écologique médiocre à mauvais. De même, les masses d'eau de l'Aubois, du Boisseau et de la Colette disposent d'un objectif d'atteinte du bon état écologique fixé à 2027.

Les études diagnostic et de programmation 2018-2021 sur le Ru et la Vauvise et 2021-2023 sur l'Aubois et les affluents de la Loire et de l'Allier ont mis en évidence le fait que l'ensemble des masses d'eau présentent une hydromorphologie altérée. Les origines de ces altérations sont multiples et sont principalement dues aux anciennes actions de recalibrage, rectification et curage des cours d'eau, à la présence d'obstacles à l'écoulement ainsi que par le manque de végétation rivulaire. Toutefois, quelques problématiques locales viennent s'ajouter à ce constat avec notamment une sensibilité des têtes de bassin aux assècs et des problématiques d'à-coups hydrauliques sur les cours d'eau du coteau du Sancerrois.

I.3. Démarches de Contrats Territoriaux

Le SIRVAA ayant évolué par extension du périmètre d'intervention entre 2016 et 2019, la collectivité s'est engagée dans deux démarches de contrats territoriaux en parallèle. La carte ci-dessous présente les deux territoires distincts.

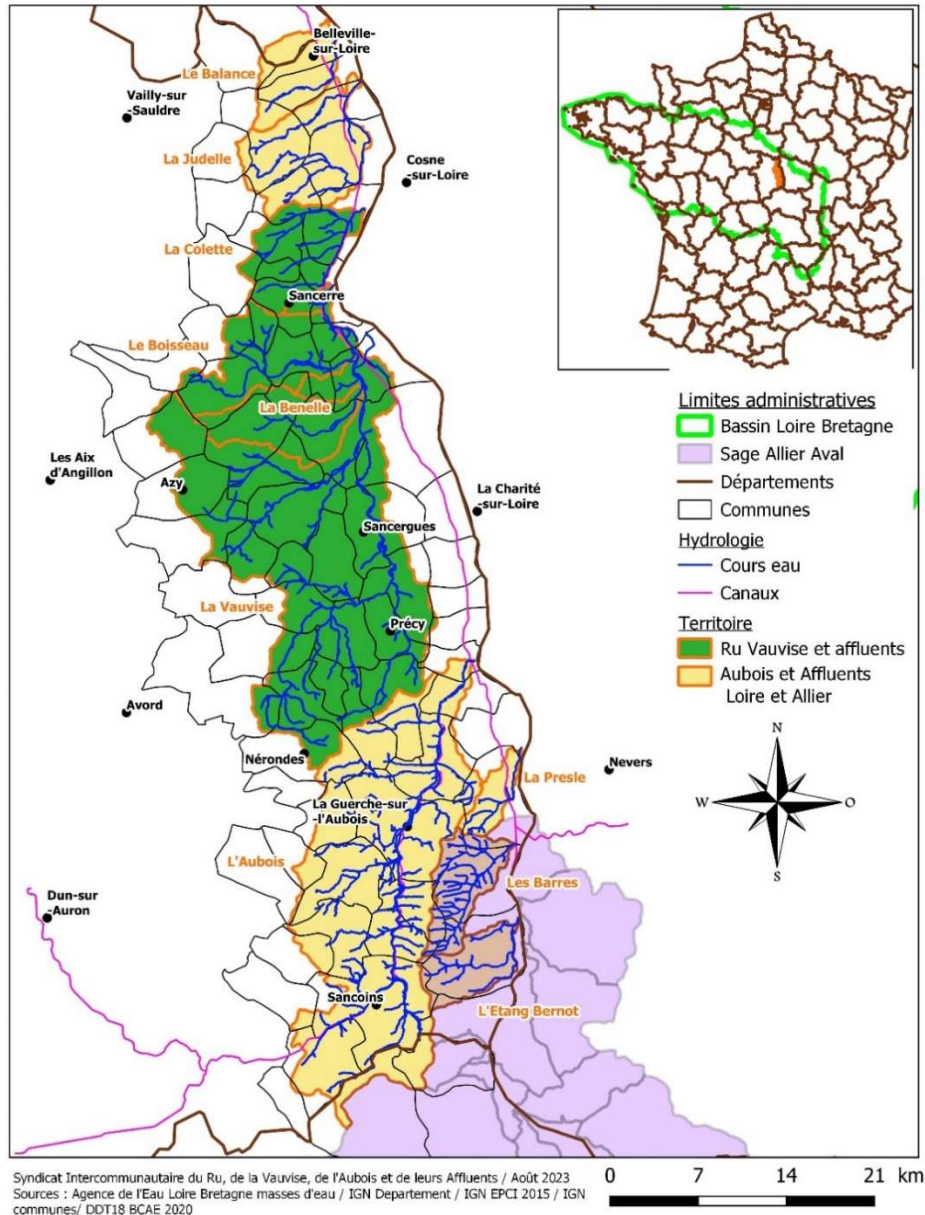


Figure 2 : Carte de distinction des territoires du SIRVAA

Première démarche de Contrat Territorial : Territoire Ru, Vauvise et affluents :

Le Syndicat était compétent dès 2016 sur le territoire du Ru, de la Vauvise et de leurs affluents. Il s'est alors engagé dans une première démarche de Contrat Territorial Milieux Aquatiques (CTMA). Pour permettre l'émergence de ce premier CTMA, le syndicat a recruté un premier chargé de mission rivières en 2017. L'étude diagnostic et de programmation de ce CTMA, confiée au bureau d'études CE3E, s'est déroulée de 2018 à 2021. La procédure d'enquête publique a été menée en 2022 et le CTMA est en phase opérationnelle depuis 2022. En outre, le contrat territorial 2022-2024 a été signé en cérémonie officielle le 25 novembre 2022.

Seconde démarche de Contrat Territorial : Territoire Aubois et affluents de la Loire et de l'Allier :

En parallèle de cette première démarche de mise en place d'un Contrat Territorial et en lien avec l'extension du SIRVAA, une seconde démarche de mise en œuvre de contrat territorial a été initiée en 2021 sur le territoire de l'Aubois et des affluents de la Loire et de l'Allier. L'étude diagnostic et de programmation, confiée au bureau d'études RIVE est actuellement en cours depuis 2021 et devrait s'achever en 2023. L'objectif sur ce second territoire est d'enclencher des premiers travaux pour 2024.

Fusion des deux démarches de Contrat Territorial :

Il est prévu de raccrocher les projets du territoire Aubois au Contrat Territorial Milieux Aquatiques du Ru, de la Vauvise et de leurs Affluents par voie d'avenant dès 2024. Le programme d'action du territoire Aubois est donc programmé sur une temporalité d'un an puis de trois ans sur une seconde programmation. Le phasage des 2 territoires dans le cadre de CTMA est synthétisé dans le tableau suivant.

Tableau 2 : phasage des territoires

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Phase Contrat	Phase 1			Phase 2			Période inter-contrat	
Territoire Ru-Vauvise et affluents	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	Etude bilan et nouvelle programmation	
Territoire Aubois et affluents Loire et Allier	Etude préalable		Année 1					

II. Organisation du SIRVAA

II.1. Comité syndical du SIRVAA

Statutairement, le SIRVAA, regroupe 7 communautés de communes adhérentes sur 77 communes. Le Comité Syndical se compose de 41 délégués titulaires et 41 délégués suppléants. Le syndicat est dirigé depuis 2020 par l'équipe suivante :

- M. GARNIER Jean-Michel : Président du SIRVAA ;
- M. DE CHOULOT Etienne : Vice-Président référent pour les études et travaux du territoire Ru, Vauvise et affluents ;
- M. LACOUDRE Guy : Vice-Président référent pour la communication ;
- M. LIANO Jacques : Vice-Président référent pour les finances et les ressources humaines ;
- M. MAURICE Nicolas : Vice-Président référent pour les études et travaux du territoire Aubois et affluents de la Loire et de l'Allier dans le Cher.

En outre, le Bureau du Syndicat est complété par 12 membres supplémentaires avec M. BLANCHET Sébastien, M. BUTOUR François, M. CHAPELIER Bruno, M. COLAS Jean-Marc, M. DESNOUES Philippe, M. FLEURIER François, M. GUIBLIN Pierre, M. LAMOUREUX Jean-Claude, Mme LORRE Odile, Mme MATTELLINI Gabrielle et M. PINSON Eric.

En 2022, le comité syndical a été réuni à 7 reprises et le Bureau à 2 reprises.

II.2. Composition de la cellule de coordination

La cellule de coordination se compose de deux agents techniques et d'un agent administratif. Un premier poste technique de chargé de mission rivières en catégorie A, a été créé en 2017 pour permettre l'émergence du premier contrat territorial sur les bassins-versants du Ru, de la Vauvise et de leurs affluents. Ce poste est occupé par M. PIERRE-CHUPIN Erwan. Un second poste technique de chargé de mission rivières en catégorie A ou B a été ouvert en 2021 pour faire face à l'augmentation des activités du SIRVAA suite à l'extension de la collectivité sur le territoire de l'Aubois et des Affluents de la Loire et de l'Allier. Ce poste a été occupé par Mme GAUVIN Amaya puis par M. RUFFLÉ Valérian au cours de l'année 2022.

De plus, un poste d'adjoint administratif en catégorie C à temps non complet a été créé en 2019 et modifié en 2021 pour réduire le temps de travail à 10 heures par semaine. Ce poste est occupé par Mme RAVARD Valérie.

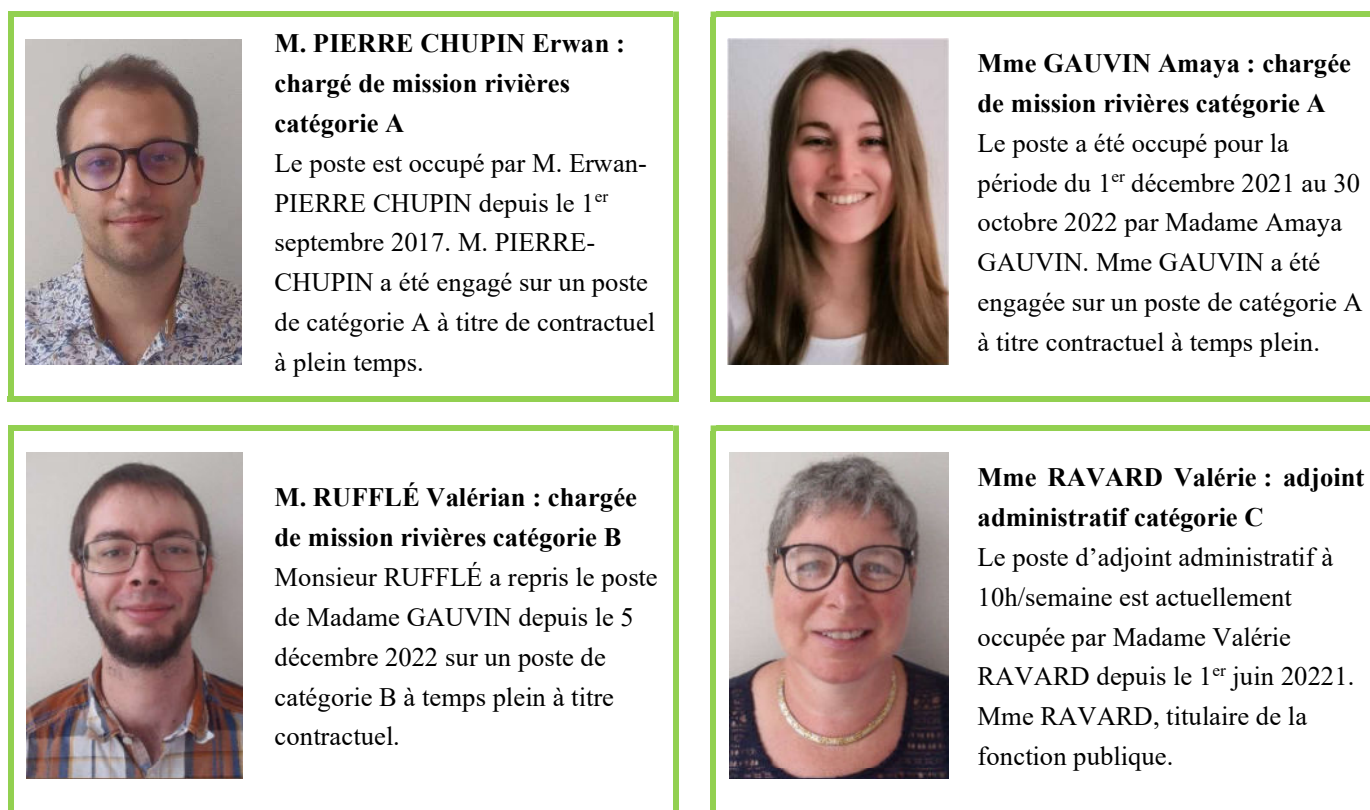


Figure 3 : Présentation de la cellule de coordination du SIRVAA

L'annexe 1 présente la synthèse des missions de la cellule de coordination en 2022.

II.3. Missions de la cellule de coordination en 2022

II.3.1. Agent technique – M. PIERRE CHUPIN Erwan

Au cours de l'année 2022, les missions du premier agent technique étaient tournées vers la coordination générale du syndicat, l'émergence du second Contrat Territorial sur l'Aubois et l'appui pour la réalisation des projets du CTMA Ru-Vauvise. Toutefois, M. PIERRE-CHUPIN a été en arrêt de travail de mai à septembre 2022 puis ce dernier a repris progressivement son poste sur fin 2022. Au final, au cours de l'année 2022, M. PIERRE-CHUPIN a travaillé 784 heures au SIRVAA.

M. PIERRE-CHUPIN a effectué les missions suivantes en 2022 :

- Contrat Territorial Ru-Vauvise : rédaction des dossiers de DIG et DLE et suivi de la procédure d'enquête publique, soutien lors des mesures de terrain et lors de la procédure de commande publique pour la réalisation des travaux GA LIS03 ;
- Contrat Territorial Aubois et affluents Loire et Allier : suivi de l'étude diagnostic avec la validation de la phase 1 du pré-diagnostic et l'analyse des documents de restitution de la phase 2 de diagnostic partagé ;
- Développement des connaissances techniques tout au long de l'année : réponses aux sollicitations diverses (élus, riverains, partenaires techniques et financiers), la réalisation de sessions de terrain diverses et d'analyse de données, la participation aux réunions techniques avec les partenaires ;
- Gestion administrative du syndicat : avec principalement la préparation et participation aux réunions syndicales, la préparation du budget 2022, la participation aux démarches de recrutement d'un nouvel agent technique et la rédaction de dossiers de subvention.

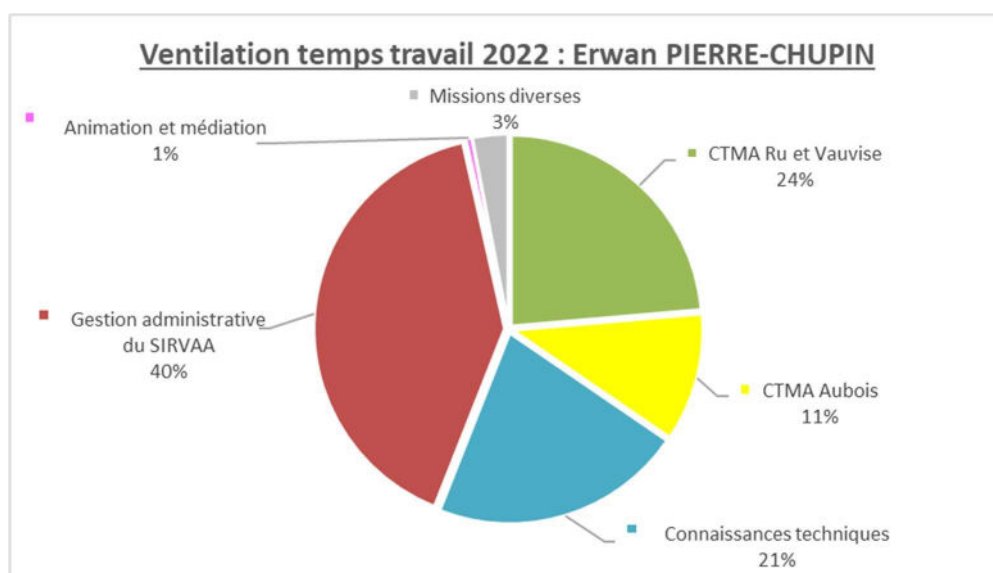


Figure 4 : Ventilation temps travail 2022 : Erwan PIERRE-CHUPIN

II.3.2. Agent technique – Mme GAUVIN Amaya puis M. RUFFLÉ Valérian

Au cours de l'année 2022, les missions du deuxième agent technique étaient tournées vers la mise en œuvre opérationnelle du CTMA Ru et Vauvise et la définition des travaux 2023 et sur l'acquisition de connaissances du territoire. Au final, au cours de l'année 2022, Mme. GAUVIN puis M. RUFFLÉ auront travaillé 1492 heures au SIRVAA.

Le second poste technique occupé de janvier à octobre 2022 par Mme GAUVIN puis à partir de décembre 2022 par M. RUFFLÉ ont eu pour charge la réalisation des missions suivantes en 2022 :

- Contrat Territorial Ru-Vauvise : suivi de la procédure d'enquête publique, diagnostic terrain et développement technique des projets de travaux pour 2022 ;
- Contrat Territorial Aubois et affluents Loire et Allier : suivi de l'étude diagnostic ;
- Développement des connaissances techniques tout au long de l'année : réponses aux sollicitations diverses (élus, riverains, partenaires techniques et financiers), la réalisation de sessions de terrain diverses et d'analyse de données pour favoriser l'appropriation du territoire, la participation aux réunions techniques et la réalisation de formations techniques ;
- Gestion administrative du syndicat : avec notamment la préparation et participation aux réunions syndicales et appui administratif.

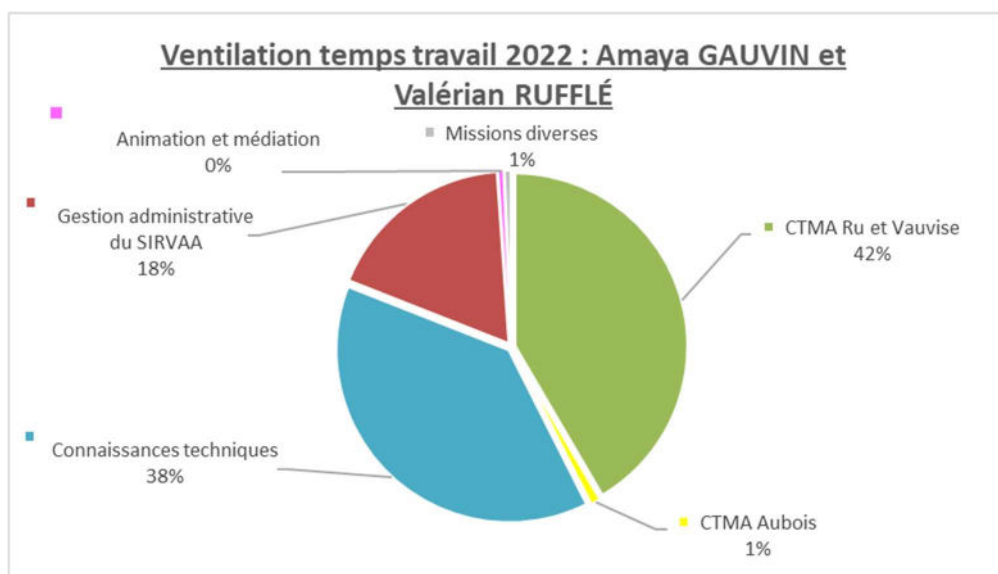


Figure 5 : Ventilation temps travail 2022 : Amaya GAUVIN et Valérian RUFFLÉ

II.4. Formations suivies par la cellule de coordination en 2022

II.4.1. M. PIERRE CHUPIN Erwan

Au cours de l'année 2022, M. PIERRE-CHUPIN a suivi la formation certifiante IPR pour la préparation et la conduite de travaux à proximité des réseaux au niveau concepteur de projet.

Par ailleurs, M. PIERRE-CHUPIN devait suivre 4 autres formations sur les thèmes du management, le pilotage de projet, la formation d'assistant de prévention et suivre la formation d'intégration de la fonction publique. Toutefois, ce dernier n'a pas pu y assister.

II.4.2. Mme GAUVIN Amaya

Mme GAUVIN Amaya a suivi 4 formations en 2022 sur les thématiques diverses et a bénéficiée d'une convention de formation externe avec le Syndicat de Rivières du Val de Vienne.

Ainsi, Mme GAUVIN a pu suivre une formation sur l'amélioration de la prise en considération des enjeux écologiques en phase de chantier, sur la formation certifiante IPR, sur la passation de marchés publics de travaux et sur la renaturation des petits cours d'eau de plaine.

En outre, pour faciliter la prise de poste de Mme GAUVIN, le SIRVAA a désiré lui trouver une formation sur mesure pour lui permettre de développer ses compétences en restauration des milieux aquatiques et lui fournir un soutien pour le développement des projets de travaux. Avec la coordination de Mme NORMAND Ludivine, animatrice et appui technique de la cellule ASTER du département du Cher, une synergie de formation entre le SIRVAA et le SRVV (Syndicat de Rivières du Val de Vienne) dans l'Indre et Loire a pu voir le jour. Cette collaboration s'est matérialisée avec la rédaction d'une convention de formation entre les deux syndicats. Cette convention de formation avec le SRVV sera réactivée en 2023 pour permettre à M. RUFFLÉ de suivre la même formation.

II.5. Suivis et réunions de la cellule de coordination

La cellule de coordination s'est réunie tout au long de l'année à la fois sur ces points d'étapes réguliers et également lors de réunions avec la cellule ASTER et les partenaires techniques et financiers.

Ainsi, des points d'équipes réguliers, bimensuels, ont eu lieu au cours du premier trimestre 2023 pour permettre de guider la mise en œuvre opérationnelle des projets du Contrat Territorial Milieu Aquatiques. L'objectif de ces réunions d'équipe était de dresser l'état d'avancement des projets lors de chaque étape de mise en œuvre (prise de contact propriétaires, mesures de terrain, traitement des données, modélisations des projets, ...). De plus, ces réunions ont permis de confronter les idées entre les deux agents et, lorsque les agents n'avaient pas de réponses, de faire appel à d'autres ressources (partenaires techniques et financiers, chargés de mission du Cher ou Régionaux).

En parallèle, une dizaine de réunions de travail avec Mme NORMAND Ludivine, cellule ASTER du département du Cher, a été effectuée au cours de l'année 2022. Ces réunions ont consisté en la présentation de l'état d'avancement des différents projets et en l'appui technique à Mme GAUVIN Amaya. Mme CHOUCARD Pauline, chargée d'intervention milieux aquatiques de l'AELB, et Mme MOREAU Mylène, chargée de mission eau de l'ARB Centre Val de Loire, se sont jointes à certaines réunions.

III. Contrat Territorial : Territoire Ru, Vauvise et affluents

III.1. Objectif du CTMA Ru-Vauvise 2022-2024

Le Contrat Territorial Milieux Aquatiques des bassins-versants du Ru, de la Vauvise et de leurs Affluents sur la période 2022-2024 a été signé en cérémonie officielle le 25 novembre 2022.

Le programme d'actions du CTMA est principalement fléché sur le rétablissement de la continuité écologique. La stratégie d'élaboration du premier cycle du contrat a donc consisté à inclure l'ensemble des études complémentaires de rétablissement de la continuité écologique sur les deux premières années du contrat. Ce premier cycle est complété par 3 actions de restauration morphologique ainsi que par quelques actions de plantation, de mise en place d'abreuvoirs et de clôtures pour isoler le cours d'eau du bétail.

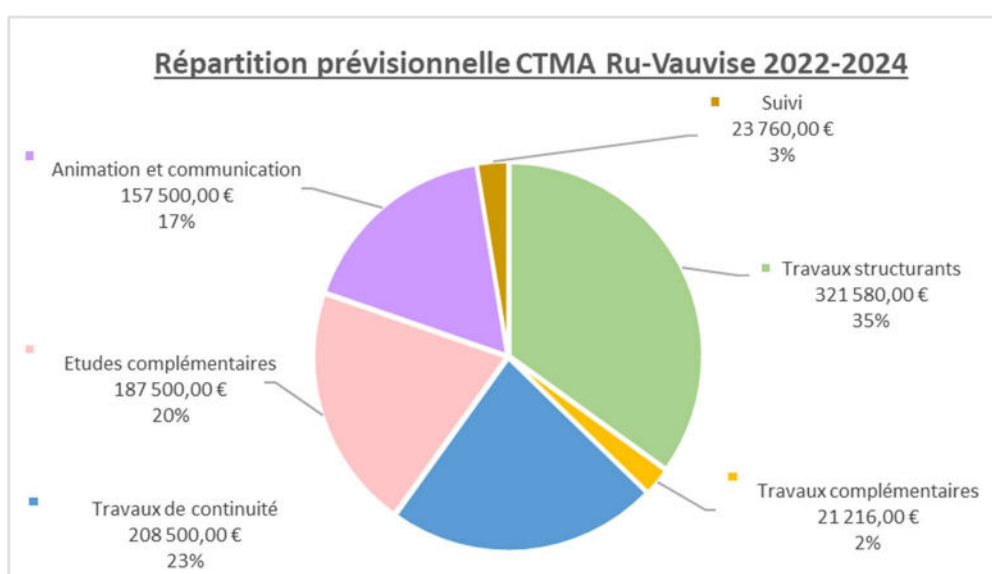


Figure 6 : Répartition prévisionnelle des dépenses du CTMA Ru-Vauvise de 2022 à 2024

Le coût prévisionnel total du CTMA Ru-Vauvise 2022-2024 s'élève à 920 056€ TTC. Le plan de financement est le suivant :

- 469 375€ pour l'Agence de l'Eau Loire Bretagne (soit 51%) ;
- 85 442€ pour la Région Centre Val de Loire (soit 9,3%) ;
- 172 665€ pour Conseil Départemental du Cher (soit 18,8%) ;
- 192 574€ pour le SIRVAA (soit 20,9%).

Ce montant total comprend les travaux en rivières structurants, complémentaires, de rétablissement de la continuité écologique ainsi que les études complémentaires, l'animation et la communication et les indicateurs de suivi biologiques.

Une synthèse technique et financière des prévisions du programme d'actions 2022-2024 est présente en annexe 2 du présent rapport d'activité.

III.2. Finalisation de l'étude diagnostic et de programmation

L'étude diagnostic et de programmation du Contrat Territorial Milieux Aquatique des bassins-versants du Ru et de la Vauvise a été réalisée par le bureau d'études CE3E (Conseil & Etudes Eau, Espace et Environnement). Cette étude lancée le 4 octobre 2018 s'est achevée le 19 janvier 2022. La réalisation de cette étude a été difficile. Le bureau d'études a pris du retard tout au long de cette étude diagnostic. La définition du programme d'action a été complexe puisque le bureau d'études a eu du mal à intégrer les objectifs et les ambitions du futur Contrat Territorial. Ce programme d'action a été rédigé lors du passage au 11^{ème} programme d'intervention de l'AELB sur la période 2019-2024. De plus, la parution de la loi climat et résilience du 22 août 2021 a obligé la révision du programme d'action plusieurs mois après sa validation.

Cette fin d'étude a également été délicate avec le bureau d'études CE3E qui a demandé la signature d'un avenant financier pour prendre en considération le temps de travail réel sur la phase du programme d'action. De plus, CE3E n'a pas souhaité faire le dossier loi sur l'eau et n'a pas fourni le nombre d'exemplaires papiers demandé. Ainsi, pour compenser ces manques, les agents ont dû reprendre sur le 1^{er} trimestre 2022 la rédaction du dossier de Déclaration d'Intérêt Général et de déclaration au titre de la loi sur l'eau. De même, face aux lacunes du bureau d'études sur ce volet réglementaire et à la possibilité de cibler la rubrique 3350 de la nomenclature eau sur la restauration des fonctionnalités naturelles des cours d'eau, le dossier a seulement été émis pour une procédure de déclaration.

III.3. Procédures réglementaires

Suite au dépôt des dossiers réglementaires à la DDT du Cher, une phase d'enquête publique a été menée sur le territoire concerné par les projets. Un affichage a été mis sur chaque site concerné par un projet de restauration inscrit dans le contrat territorial ou en action de substitution pour informer du déroulement d'une enquête publique pour la période du 11 avril au 11 mai 2022.



Figure 7 : Positionnement des panneaux d'enquête publique sur la Chanteraine à Groises (à gauche) et sur la Vauvise au lavoir de Grand-Deux-Lions à Saint-Martin-des-Champs (à droite)

Lors du déroulement de l'enquête publique, 16 observations ont été enregistrées par le commissaire enquêteur et ont nécessité la rédaction d'une note d'explication et de complément de la part du syndicat. Le rapport de réponse a été rédigé par Mme GAUVIN et a permis de clore la procédure de consultation avec un avis favorable du commissaire enquêteur. Le programme d'actions 2022-2027 du CTMA Ru-Vauvise a été déclaré d'Intérêt Général par arrêté préfectoral n°DDT-2022-272 du 22 juillet 2022.

III.4. Signature du CTMA

Le Contrat Territorial Milieux Aquatiques du Ru, de la Vauvise et de leurs affluents a été signé administrativement au cours du 2^{ème} trimestre 2022 pour permettre au syndicat de pouvoir s'engager dans sa première année de travaux.

Une cérémonie officielle de présentation du programme d'action et de signature du CTMA a été effectuée le 25 novembre 2023 avec la présence de M. BRIDET Jean-François, Vice-Président du Conseil Régional Centre Val de Loire, M. BRUGERE Didier, Vice-Président du Conseil Départemental du Cher, M. MORARD Valéry, Directeur Général Adjoint de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et les représentants du SIRVAA avec Messieurs GARNIER Jean-Michel, LACOUDRE Guy, DE CHOULOT Etienne, LIANO Jacques et MAURICE Nicolas. La presse avait également été conviée pour couvrir cet événement et un article est paru le journal du Berry Républicain le mardi 29 novembre 2022.



Figure 8 : Cérémonie de signature du Contrat Territorial

III.5. Mise en œuvre des projets

Le contrat territorial prévoit la réalisation de 4 projets de renaturation des milieux aquatiques avec des travaux de renaturation, de rétablissement de la continuité écologique et des travaux agricoles visant à limiter l'accès du cours d'eau au bétail en 2022. De plus, une étude de rétablissement de la continuité sur 8 ouvrages complète ce programme d'action. Dans la temporalité du contrat, des travaux de rétablissement de la continuité sont prévus sur 3 ouvrages en 2024 et sur 5 ouvrages pour la période 2025-2027. Enfin, des actions de support ont été prévues avec l'animation du contrat, le développement de support de communication et la réalisation d'indicateurs de suivi.

La première année du CTMA est estimée à 282 676€ TTC. La répartition de ce montant par typologie d'action est reprise dans la figure ci-dessous.

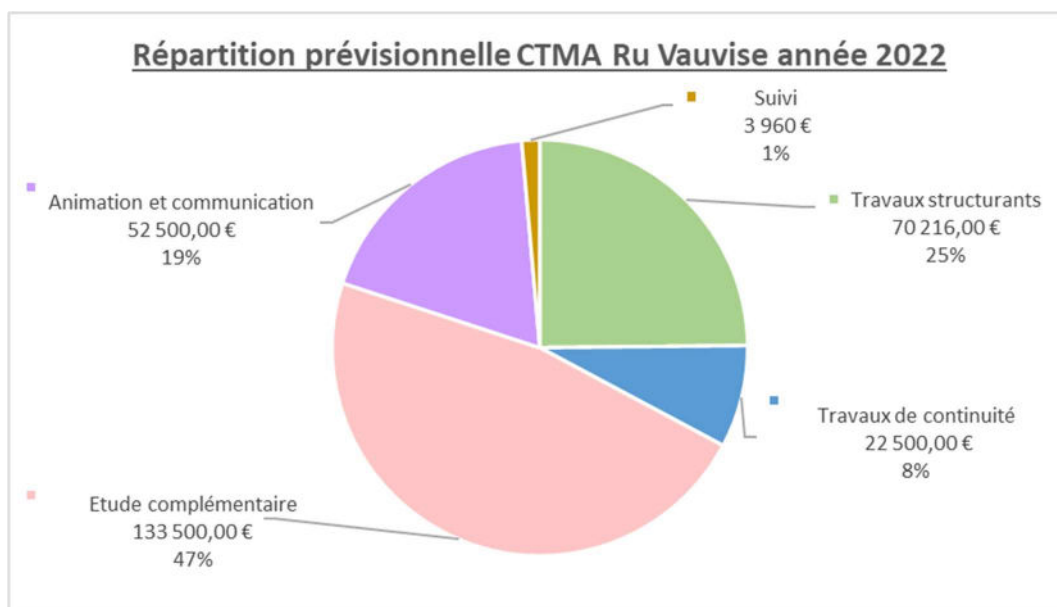


Figure 9 : répartition prévisionnelle CTMA Ru-Vauvise année 2022

Il est rappelé que, l'exécution opérationnelle du CTMA a fortement été perturbée en 2022. Des priorisations ont dû être mener pour la mise en œuvre des projets. Au final, deux projets de travaux ont été repoussés à 2023 et deux autres ont été repoussés à 2024.

L'annexe 3 présente les actions prévisionnelles pour la réalisation du Contrat Territorial Milieux Aquatiques des bassins-versants du Ru, de la Vauvise et de leurs Affluents en 2022.

III.5.2. Projet GA BLA01 : rétablissement de la continuité sur la Chaume-Blanche au pont cadre des Cloix

Le projet consiste à rétablir la continuité écologique sur le ruisseau de la Chaume-Blanche au pont cadre des Cloix à Garigny par création d'une banquette fixe sur le radier du pont cadre.

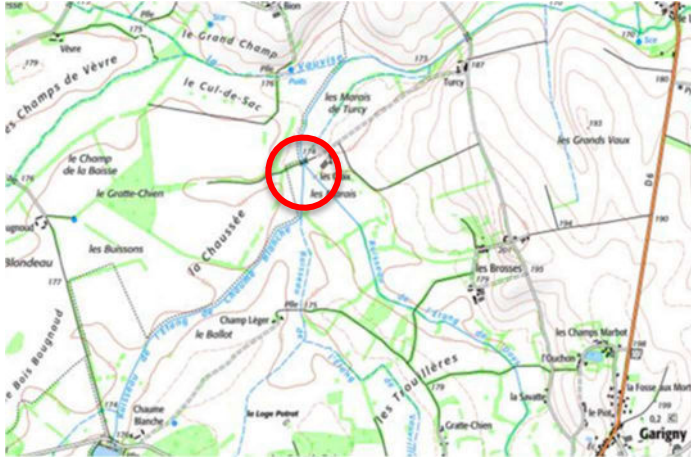


Figure 11 : Projet GA BLA01 avec sa localisation (à gauche) et une photo du site (à droite)

Au cours du premier trimestre 2022, Mme GAUVIN et M. PIERRE-CHUPIN ont pris contact avec les propriétaires et des mesures sur site (topographie et débit) ont également été effectuées. Mme GAUVIN a œuvré d'avril à juillet 2022 pour le développement technique du projet. La problématique de cet ouvrage réside dans le fait qu'en cas situation d'étiage, la faible lame d'eau ne permet pas la libre circulation piscicole. La solution technique consiste à réaliser une banquette fixée pour permettre de recentrer les écoulements estivaux de la Chaume Blanche et rehausser la lame au travers de cet ouvrage.

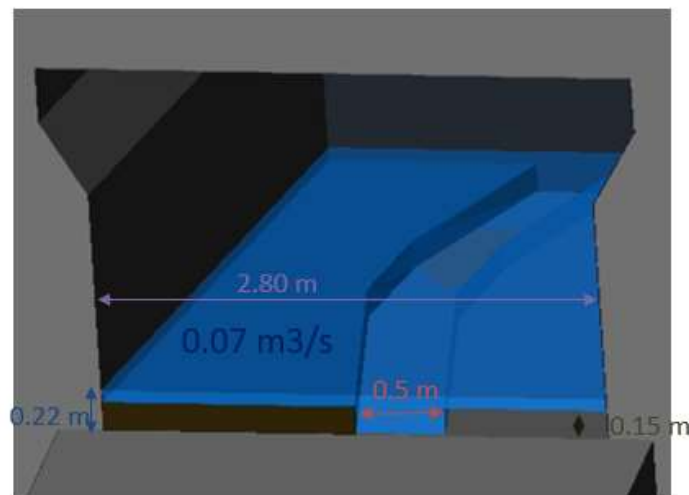


Figure 12 : Schéma de principe de l'aménagement du pont cadre des Cloix

Le projet a été finalisée début septembre. Le temps de prendre contact avec des entreprises et de signer les devis, les travaux auraient dû débuter début décembre 2022. Toutefois, avec les précipitations, l'entreprise n'a pas pu intervenir en fin d'année pour réaliser l'aménagement. De ce fait, ce projet a été repoussé pour une réalisation à l'étiage 2023.

III.5.3. Projet GA LIS03 : travaux agricoles structurant sur le Liseron à Précy

Le projet consiste d'une part à planter une ripisylve et à limiter l'accès pour le bétail par une pose de clôture et l'aménagement de points d'abreuvement le long du Liseron à Précy.

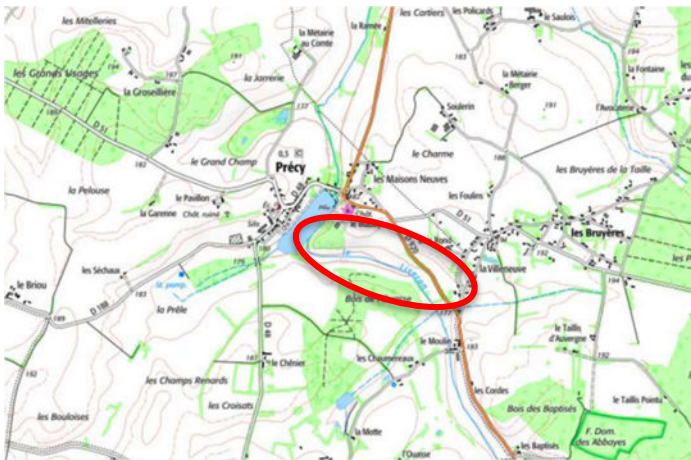


Figure 13 : Projet GA LIS03 avec sa localisation (à gauche) et une photo du site (à droite)

Au cours du premier trimestre 2022, Mme GAUVIN et M. PIERRE-CHUPIN ont pris contact avec les propriétaires et des mesures sur site (topographie et débit) ont également été effectuées. Mme GAUVIN a œuvré d'avril à juillet 2022 pour le développement technique du projet. Un réajustement technique a été opéré avec au final la plantation d'une ripisylve uniquement en rive sud sur 680m, la pose de 2 100m de clôture préservant une source dans la prairie et le réaménagement de 3 passages à gués existants pour permettre également l'abreuvement du bétail.

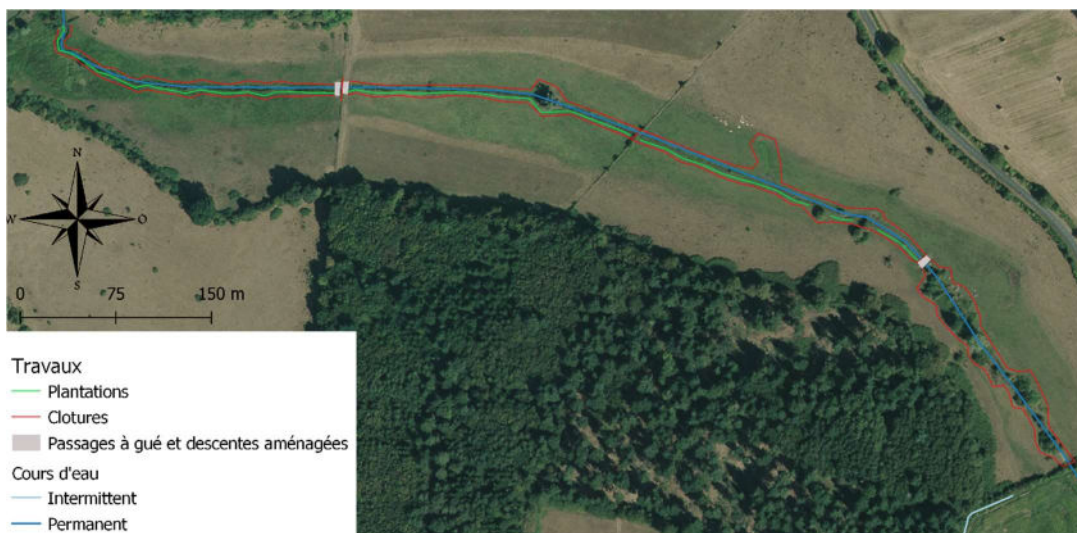


Figure 14 : Projet GA LIS03 - définition technique

La définition technique du projet a été finalisée début septembre. Une consultation en marché publique a été initiée en octobre-novembre, pour un lancement prévisionnel début décembre pour réaliser à minima la plantation. Toutefois avec le manque de réactivité et de retour de la part de l'entreprise à conduit à repousser les travaux à 2023.

III.5.4. Projet GA BOI04 : renaturation de la Planche-Godard à Saint-Bouize

Le projet consiste à renaturer par technique de diversification des écoulements le cours de la Planche-Godard à Saint-Bouize. Cette action est complétée avec de la pose de clôture afin de limiter l'accès du bétail au cours d'eau.

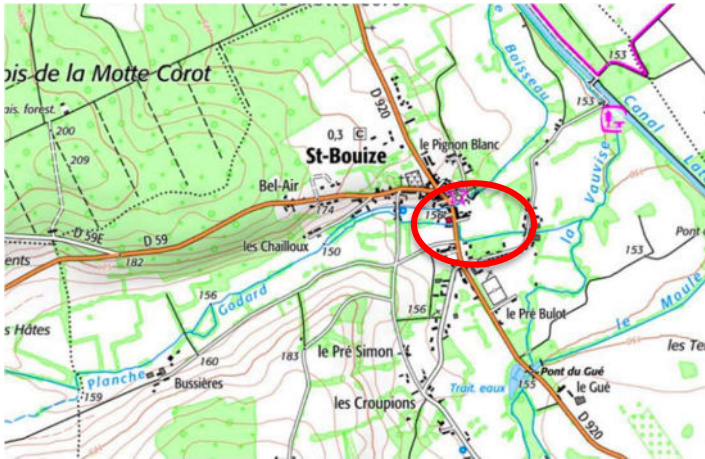


Figure 15 : Projet GA BOI04 avec sa localisation (à gauche) et une photo du site (à droite)

Au cours du premier trimestre 2022, Mme GAUVIN et M. PIERRE-CHUPIN ont pris contact avec les propriétaires et des mesures sur site (topographie et débit) ont également été effectuées. Une pêche électrique a été menée par la Fédération Départementale de la Pêche en juin 2022. L'indice IPR calculé indique un bon état des populations piscicoles et une adéquation entre les peuplements théoriques et réels.

Toutefois, le secteur à renaturer, présente une morphologie linéaire et une faible diversité locale d'habitat ainsi qu'un effondrement de berge en rive droite. Cet effondrement de berge résulte du passage routier des véhicules et camions sur la Route Départementale RD920. Le service des routes du Département doit réaliser des travaux de confortement de berge par mise en place d'un rideau de palplanches pour l'automne 2023. Ainsi, les travaux de renaturation de la Planche-Godard ont été repoussés à 2024 dans l'attente de la réalisation des travaux du service des routes.

III.5.5. Projet étude continuité écologique

La stratégie définie dans le contrat territorial vise en priorité le rétablissement de la continuité écologique sur l'axe Vauvise et sur les ouvrages les plus en aval des affluents de la Vauvise. Sur les deux premières années du contrat, il était prévu de réaliser une étude multi scénario de rétablissement de la continuité écologique sur 11 ouvrages.

Il a été décidé avec les partenaires techniques et financiers de ne pas prioriser la rédaction du cahier technique de réalisation de l'étude continuité pour mobiliser les moyens humains pour la réalisation des projets de travaux. Le cahier technique de définition de cette étude continuité a été repris au dernier trimestre 2022 par M. PIERRE-CHUPIN et avec le soutien de Mme NORMAND, de la cellule ASTER du Conseil Départemental.

III.5.6. Projet de communication 2022

Au cours de l'année 2022, l'enveloppe budgétaire allouée à la communication 2022 du CTMA Ru-Vauvise a été dépensée de manière à permettre au syndicat de créer une identité visuelle et un logo, de créer et d'imprimer une plaquette de présentation du SIRVAA ainsi que de prévoir la réalisation de panneau d'affichages réutilisables en phase de chantier.



Figure 16 : Outils de communication développés en 2022 avec la plaquette de présentation du SIRVAA (à gauche) et un panneau de présentation en phase chantier (à droite)

III.6. Gouvernance du CTMA Ru-Vauvise

Au cours de l'année 2022, le Comité Technique Ru-Vauvise a été réuni à une reprise, le Comité de Pilotage Ru-Vauvise a également été réuni à une reprise et le CTMA a été signé en cérémonie officielle le 25 novembre 2022.

Comité Technique du 14 juin 2022 :

Le Comité Technique a été réuni le mardi 14 juin 2022 en visio-conférence afin de faire le point sur l'état d'avancement des projets 2022. Lors de cette réunion, les projets de travaux GA LIS03 et GA BLA01 ont été présentés sous un angle technique pour avis et conseils. De plus, les partenaires techniques et financiers ont été informés du décalage du projet GA BOI04 et du décalage probable du projet GA VAU07.

Comité de Pilotage du 30 juin 2022 :

Le Comité de Pilotage a été réuni le jeudi 30 juin 2022 à Précý. L'objectif de cette réunion était de présenter le point d'avancement des projets 2022. Ainsi, les solutions techniques envisagées pour les projets GA LIS03 et GA BLA01 ont été validées et le Comité de Pilotage a pris acte du report des projets GA BOI04 et GA VAU07.

IV. Contrat Territorial : Territoire Aubois et affluents Loire et Allier dans le Cher

IV.1. Etapes préalables au contrat territorial Aubois et Affluents Loire et Allier

Les démarches préalables à la mise en œuvre du Contrat Territorial sur les bassins-versants de l'Aubois et des affluents de la Loire et de l'Allier dans le Cher ont débuté en 2020 par la sélection du territoire par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne. Le cahier technique de cette étude diagnostic et de programmation a été développé au 1^{er} semestre 2021 et cette étude a été lancée en comité de pilotage en septembre 2021.

Dans la réalisation de cette étude diagnostic, la phase 1 du pré-diagnostic a été validée en séance du 14 décembre 2021 du Comité de Pilotage et la phase 2 du diagnostic partagé a été lancée à la mi-janvier 2022 et a été validée en Comité de Pilotage en session du 18 novembre 2022. Ainsi, au cours de l'année 2022, M. PIERRE-CHUPIN puis Mme GAUVIN ont opéré le suivi du bureau d'études Rive. Au cours du premier trimestre 2023, la méthodologie ainsi que les formats de restitution ont été validés par les agents du SIRVAA. Sur le printemps et l'été 2022, le bureau d'études a œuvré en autonomie pour la définition du diagnostic de terrain basé sur le protocole REH de Réseau d'Evaluation des Habitats et sur le diagnostic des obstacles à l'écoulement. Un suivi plus marqué a été mené par la cellule d'animation à l'automne 2022 afin de relire, compléter, commenter et modifier le rapport du diagnostic partagé.

IV.2. Synthèse du diagnostic partagé

Lors du diagnostic partagé, 300km de cours d'eau ont été prospectés par le bureau d'études Rive à pied sur les bassins-versants du Balance, de la Judelle, de l'Aubois, de la Presle, des Barres et de l'Etang Bernot. En phase 1 du pré-diagnostic, une sélection des cours d'eau à prospecter a été réalisée pour réduire le linéaire de prospection de 450 à 300km. Les linéaires correspondant à des fossés, ou à des sous-affluents de faibles linéaires ont été écartés de cette étude pour se concentrer sur les cours principaux des masses d'eau.

Les conclusions apportées par ce diagnostic partagé montrent que l'ensemble des cours d'eau des différents bassins-versants présentent des altérations marquées en termes d'hydromorphologie et d'obstacles à l'écoulement.

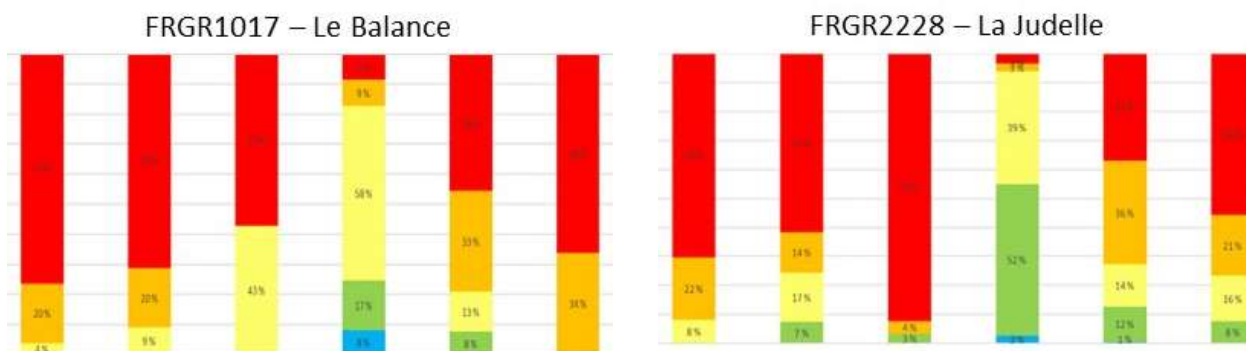




Figure 17 : Etat des compartiments de l'hydromorphologie par masse d'eau (méthode du REH)

Le diagnostic précise que ces altérations des milieux aquatiques sont principalement dues :

- Aux anciens travaux de recalibrage, rectification et de curage qui ont eu lieu jusque dans les années 1980. Le bureau d'études a estimé que 92% des linéaires totaux prospectés ont été impactés par ces anciens travaux morphologiques ;
- A la présence de nombreux ouvrages sur l'ensemble des masses d'eau ainsi qu'en la présence de plans d'eau sur l'Aubois et les affluents sud de la Loire et de l'Allier. Sur les 300 kilomètres de cours d'eau prospectés, 882 ouvrages hydrauliques ont été comptabilisés soit une moyenne d'un ouvrage tous les 340 mètres. Parmi ces ouvrages, 483 présentent un obstacle à la libre circulation des espèces et 261 présentent un obstacle au transit sédimentaires selon le protocole de franchissabilité de l'ICE d'Information sur la Continuité Ecologique ;
- A la sensibilité des cours d'eau aux assècs. Cette sensibilité aux assècs peut être associée aux anciens travaux de rectification et de recalibrage des cours d'eau qui ont coupé les cours d'eau de leurs nappes affleurantes, ainsi qu'en la présence de nombreux plans d'eau qui contribuent également à augmenter les pertes par évaporation ;
- Le piétinement des berges sur les prairies pâturées. Les cours d'eau de l'Aubois et des affluents sud de la Loire et de l'Allier présentent de multiples prairies pâturées en bordure de cours d'eau, ce qui est un bon élément vis-à-vis de la connexion de ces cours d'eau avec ses annexes hydrauliques latérales. Or, ce libre accès au cours d'eau contribue à déstabiliser et à éroder les berges ainsi qu'à altérer et colmater le fond du lit.
- A la présence d'une dizaine d'espèces invasives observées sur 146 sites différents qui altèrent les habitats de berges et les habitats aquatiques.

Cependant, le bureau d'études RIVE a également pu observer sur toutes les masses d'eau du territoire des secteurs préservés. Ces secteurs peu ou non altérés permettront au syndicat de mieux apprécier le comportement naturel et serviront de site « témoins » pour dimensionner des projets de renaturation. De plus, lors des prospections de terrain, 51 espèces patrimoniales et/ou protégées ont été recensées sur 162 points d'observation.



Figure 18 : Le Moulin-Neuf à Boulleret (à gauche) et les Barres à Apremont-sur-Allier (à droite)

Une priorisation des masses d'eau a été soumise au Comité de Pilotage en vue de bâtir le futur programme d'action au cours du premier semestre 2023. Cette priorisation intègre les états écologiques, les enjeux écologiques réglementaires, les usages recensés et les degrés d'altérations observés. Ainsi, les masses d'eau de l'Aubois et de la Judelle sont ressorties avec une priorité forte, l'Etang Bernot et les Barres avec une priorité moyenne et le Balance et la Presle avec une priorité faible.

Tableau 3 : Priorisation des masses d'eau en vue de bâtir un futur programme d'action

Code de la masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Objectifs SDAGE 2022 - 2027				Etat écologique				Enjeux		Priorité 3 : Forte 2 : Moyen 1 : Faible
		Objectifs d'état	Délai	Motif du délai	RNAOE Pressions	Etat écologique	Etat biologique	Etat physico-chimique (paramètres généraux)	Etat chimique (polluant spécifiques hors métaux)	Enjeux écologiques	Usages	
FRGR0289	L'Aubois	Bon état	2027	-	Morphologie ; Continuité ; Micropolluants	Moyen	Moyen	ND	ND	Liste 1, ZAP, Classement frayère	Pêches, activité agricole et industrielle	3
FRGR2049	La Presle	OMS	2027	CD ; FT	Morphologie ; Continuité ; Hydrologie ; Pesticides	Mauvais	Mauvais	Moyen	ND	Liste 1, ZAP		1
FRGR2033	Les Barres	OMS	2027	CD ; FT	Morphologie ; Continuité ; Hydrologie	Mauvais	Mauvais	Moyen	ND	ZAP		2
FRGR2016	L'Etang Bernot	OMS	2027	CD ; FT	Morphologie ; Continuité ; Hydrologie ; Pesticides	Médiocre	Médiocre	Bon	ND		Irrigation	2 - 1
FRGR1017	Le Balance	OMS	2027	CD ; FT	Morphologie ; Hydrologie ; Pesticides	Médiocre	Médiocre	Bon	ND	ZAP, Classement frayère		1
FRGR2228	La Judelle	OMS	2027	CD ; FT	Morphologie ; Continuité ; Hydrologie ; Pesticides ; Micropolluants	Moyen	Moyen	Bon	Mauvais	Liste 1, ZAP, Réservoir biologique, Classement frayère	Irrigation	3 - 2

IV.3. Gouvernance du CTMA Aubois et affluents Loire et Allier

Au cours de l'année 2022, le Comité Technique et le Comité de Pilotage de l'Aubois et affluents Loire et Allier ont chacun été réuni à une reprise.

Le Comité Technique du 28 octobre 2022 à Précý et le Comité de Pilotage du 18 novembre 2022 à Précý ont tous deux eu pour objectif de présenter et soumettre à validation le diagnostic partagé opéré par le bureau d'études Rive au cours de l'année 2022.

V. Projets transversaux

V.1. Réalisation d'inventaires piscicoles - Fédération Départementale de la Pêche du Cher FDPPMA

Dans l'optique d'améliorer les connaissances sur le territoire du Ru et de la Vauvise et de permettre d'affiner le diagnostic sur l'Aubois et les affluents de la Loire et de l'Allier, le SIRVAA a sollicité au cours de l'année 2022, la Fédération Départementale de la Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques du Cher (FDPPMA18) en vue de réaliser des inventaires piscicoles. Au cours du mois de juin, sept pêches électriques avec calcul de l'Indice Poisson Rivières permettant de jauger de la qualité des peuplements piscicoles ont été effectués avec l'appui de Bastien GADAUD, chargé d'études, et des agents de terrains de la FDPPMA18.

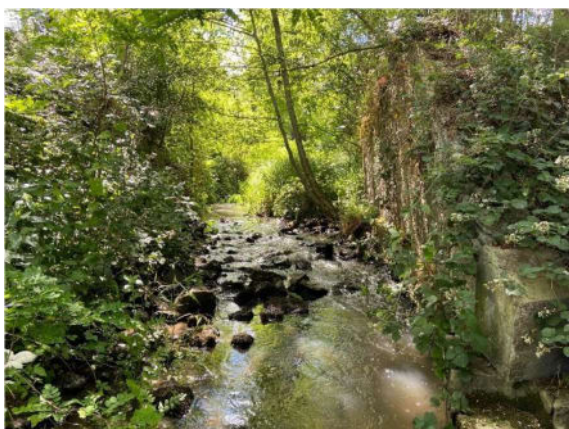


Figure 19 : L'Arcueil à Sancoins présentant un IPR bon (à gauche) et le ruisseau de l'Etang de la Bazelle à Neuvy-le-Barrois présentant un IPR mauvais (à droite)

La coordination de ces inventaires de terrain a été assurée par Madame GAUVIN Amaya qui s'est chargée de recueillir les avis des propriétaires privés et de définir les sites de prospection. Au final, sur les 7 inventaires, la note IPR était « bonne » sur 4 stations à savoir le Moule et la Planche-Godard à Saint-Bouize, le Luisant à la Guerche-sur-l'Aubois et l'Arcueil à Sancoins. Toutefois, les populations piscicoles sont dégradées et en déséquilibre sur le Moulin Neuf à Boulleret, le ruisseau des Barres à Apremont-sur-Allier et le ruisseau de l'étang de la Bazelle à Neuvy-le-Barrois.

Tableau 4 : Synthèse des inventaires piscicoles menés en 2022 par la fédération de pêche du Cher

Cours d'eau	Localisation station	Indice IPR	Commentaire
Moule	Aval clapet du Moule à Saint-Bouize	Bon	Présence 18 espèces piscicoles, dont l'Anguille, sans déséquilibre de densité Un inventaire de 2016 indiquait la présence de lamproie de rivière
Planche-Godard	Aval RD920 à Saint-Bouize	Bon	Présence 9 espèces piscicoles dont truite et espèces d'accompagnement (vairon et chabot) Un complément d'inventaire a permis d'inventorier un tacon de saumon 200m en aval
Moulin Neuf	Amont RD751 à Boulleret	Médiocre	Présence de 16 espèces piscicoles (dont anguille et la perche commune) avec 5 espèces susceptibles de créer des déséquilibres avec le silure, le pseudorasbora, le poisson chat, la perche soleil et l'écrevisse de Louisiane Peuplements en déséquilibre avec un trop grand nombre d'espèces et une forte densité de brème, gardon, chevesne et carassin.
Luisant	Chezelle à la Guerche-sur-l'Aubois	Bon	Présence de 8 espèces piscicoles dont la lamproie de planer, l'épinochette et les espèces accompagnatrices de la truite (vairon et chabot) sans déséquilibre de densité
Arcueil	Aval station d'épuration de Sancoins	Bon	Présence de 10 espèces piscicoles dont la lamproie de planer, la perche commune et les espèces accompagnatrices de la truite (vairon et chabot) sans déséquilibre de densité
Ruisseau des Barres	Les Rieaux à Apremont-sur-Allier	Moyen	Présence de 9 espèces piscicoles avec lamproie de planer. Peuplements en déséquilibre avec l'absence d'espèces rhéophiles (de zones de courant) et la forte densité de loche franche et de goujon comparé aux autres espèces
Ruisseau étang de la Bazelle	Les Cotteries à Neuvy-le-Barrois	Mauvais	Présence de seulement 4 espèces piscicoles malgré la diversité de faciès d'écoulement et d'habitat avec une espèce susceptible de créer des déséquilibres avec le pseudorasbora Peuplements en déséquilibre à cause de l'absence d'espèces rhéophiles (de zones de courants) d'espèces lithophile (de substrat pierreux) et d'espèces invertivore

V.2. Révision Arrêté cadre sécheresse – Département du Cher

Dans le département du Cher, l'Arrêté Cadre Sécheresse, fixant les mesures de restrictions en cas de sécheresse est en cours d'actualisation. La préfecture du Cher œuvre depuis 2019 pour la mise à jour de cet Arrêté Cadre et organise régulièrement, à cet effet, des groupes de travail. Au cours de l'année 2022, M. PIERRE-CHUPIN a participé à 3 réunions de révision de l'arrêté cadre sécheresse le 28 janvier 2022, le 7 mars 2022 et le 14 décembre 2022. Le SIRVAA a demandé la réévaluation des seuils de déclenchement des mesures de restrictions des usages basés sur le débit de la Vauvise. En l'état, le seuil de crise est calibré sur le QMNA 10 (débit minimal en période sèche pour un temps de retour 10 ans) et non sur le dixième du module comme cela est proposé habituellement. Ce seuil de crise fixé assez bas entraîne la prise retardée de mesures de restriction des usages ce qui contribue à augmenter la sensibilité de la Vauvise et de ses affluents aux phénomènes de sécheresse et dégrade la biodiversité en place.

Lors de la réunion du 7 mars 2022, la DDT a indiqué avoir pris connaissance de la demande du SIRVAA. Ainsi, lors de la réunion du 14 décembre 2022, plusieurs scénarios de révision des débits de seuils ont été proposés. La profession agricole a demandé à la DDT de ne pas sélectionner le scénario le plus limitant étant donné que les mesures de restriction des usages de l'eau pour l'irrigation des parcelles cultivées sont devenues plus contraignantes avec la révision de l'ACS. La DDT doit désormais trancher sur le scénario d'augmentation des débits de seuil.

V.3. Suivi étude HMUC – Sage Allier Aval

Le territoire du SIRVAA est concerné pour les masses d'eau des Barres et de l'Étang Bernot par la présence du Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) de l'Allier Aval. Une démarche d'étude HMUC (Hydrologie, Milieux, Usages et Climat) est actuellement en cours. Une réunion technique de présentation de restitution du diagnostic HMUC a été suivie par M. PIERRE-CHUPIN le 3 mars 2022. Les résultats de ce diagnostic montrent que les bassins-versants de l'Étang Bernot et des Barres sont sensibles aux phénomènes de sécheresse à cause de la présence de nombreux plans d'eau et du fait que le bassin-versant des Barres est entièrement capté par le canal latéral à la Loire.

V.4. Conseils aux partenaires, collectivités et riverains

Les agents du SIRVAA répondent présents lorsque des demandes d'appui, de mise en réseau et de participation en réunion émanent de ses communes ou de ses communautés de communes membres. Cette section n'est pas exhaustive, mais présente un panel d'exemples de conseil, d'accompagnement et d'animation qui sont réalisés par la cellule de coordination. Les réponses à ces diverses sollicitations de riverains, d'élus, et de partenaires sont indispensables pour la reconnaissance locale du SIRVAA et de ses compétences.

Au cours du mois de février 2022, la cellule de coordination a été sollicitée par la commune de Léré dans le cadre de la réfection d'un pont du réseau des voies départementales passant sur la Judelle. L'objectif était de s'assurer que ces travaux de réfection de pont n'altèrent pas les milieux aquatiques ni ne comblent des cavités pouvant abriter des chauves-souris. Par ailleurs, deux visites ont également été effectuées avec un agent du service des routes du département concernant un radier de pont de la RD86 passant sur la Belaine à Sury-Près-Léré et sur un radier de pont de la RD50 sur la Chantereine à Feux. Sur ces deux dossiers, des prescriptions d'aménagement de ces deux radiers pour permettre d'améliorer ou de maintenir une continuité piscicole ont été transmises.

A la demande de la communauté de communes des Terres du Haut Berry, une réunion de présentation des enjeux milieux aquatiques et des syndicats de rivières a été menée le 8 mars 2022 conjointement par le SIRVAA, le SIVY sur la vallée de l'Yèvre et le SYRSA sur la vallée des Sauldre.

Dans le cadre de l'étude diagnostic sur le territoire de l'Aubois et des affluents de la Loire et de l'Allier, des échanges avec l'ASA du Curage de l'Aubois et son président M. ARBAULT ont eu lieu. Un rendez-vous avec M. ARBAULT a eu lieu le 17 mai 2022. Cet échange visait d'une part à présenter le SIRVAA et ses missions et à évoquer les possibilités d'évolution de l'ASA afin de proposer la réalisation de l'entretien obligatoire et abords de cours d'eau et non plus de curer ces derniers.

En outre, M. GARNIER et Mme GAUVIN ont également participé à l'assemblée générale de l'ASA du curage de l'Aubois le 14 septembre 2022.

Au cours du mois de novembre 2022, M. PIERRE-CHUPIN a accompagné la commune de Vinon sur les obligations de traitements et de rejets d'effluents d'installations d'assainissement privées. Le rejet d'effluents devant rejoindre le Boisseau sur la commune, un rappel des obligations en matière d'assainissement en lien avec la nomenclature des Installations Classées Pour l'Environnement a été accompli.

V.5. Groupe technique – Réunion de la cellule ASTER CD du Cher

Au cours de l'année 2022, la cellule de coordination a participé à une réunion de mise en réseaux des techniciens / animateurs rivières dans le département du Cher. Madame GAUVIN et Monsieur GARNIER ont tous deux participé à la réunion des présidents de syndicats, organisée le 9 juin 2022.

V.6. Groupe technique – Réunions DDT du Cher

La cellule de coordination participe également chaque année aux réunions organisées par la DDT avec les réunions du groupe rivières de la DDT et les réunions de la cellule de l'eau pour faire le point sur la situation de la ressource en eau au cours de l'année en cours.

Le groupe rivières de la DDT a été réuni le 26 janvier 2022 à Bourges en vue de réactiver ce groupe de travail qui n'avait pas été réuni depuis la période du Covid19. Cette réunion a été l'occasion de faire le point sur la réorganisation des services de la DDT et de présenter les évolutions d'ordre réglementaire.

Au cours de l'année 2022, la cellule d'animation a assisté à deux réunions de cellule de l'eau pour suivre l'évolution de la situation estivale. La cellule technique a participé à la réunion du 27 juin 2022 et à la réunion de bilan de l'étiage 2022 du 6 décembre 2022.

V.7. Groupe administratif – Syndicats de rivières du Cher

Les syndicats de rivières du Cher, ont profité de la mise en réseau de la cellule ASTER du département du Cher, pour créer un groupe de partage et de travail sur les thématiques administratives.

Au cours de l'année 2022, le groupe de travail administratif a été réuni à 3 reprises, le 8 février à Précy, le 22 février à Bourges et le 22 novembre à Bourges. Les points soulevés lors de ces réunions administratives sont divers : marché public, modalités de subvention, constitution des dossiers de subvention (comprenant en 2022 un point sur les fonds FEDER pour l'animation en 2023), ressources humaines, budgétaires, documents administratifs,

VI. Bilan technique et financier 2022

L'année 2022 a été une année difficile pour la collectivité du SIRVAA avec l'instabilité de la cellule de coordination au cours de cette année. Cette fragilité s'est surtout faite ressentie sur la réalisation du programme d'actions Ru-Vauvise. Des priorisations ont dû être menées parmi les actions inscrites au programme d'action 2022. Cela a eu pour résultante de reporter l'exécution de deux projets (GA BLA01 et GA LIS03) et l'étude continuité à 2023, de reporter l'exécution de deux projets (GA VAU07 et GA BOI04) à 2024. Ainsi, aucun projet initialement programmé en 2022 n'a été réalisé au cours de l'année. Les projets reportés seront opérés au cours de la première partie du Contrat.

Concernant le territoire de l'Aubois et des affluents de la Loire et de l'Allier dans le Cher, l'étude diagnostic a suivi son déroulement initial. Les délais ont pu être respectés grâce à une forte autonomie du bureau d'étude Rive lors des prospections de terrain et pour la rédaction du diagnostic partagé.

Le détail des bilans techniques et financiers pour la mise en œuvre du Contrat Territorial Ru-Vauvise et l'émergence du Contrat Territorial sur l'Aubois et affluents de la Loire et de l'Allier dans le département du Cher sont présentés dans les tableaux 7 et 8 en pages suivantes.

En intégrant l'étude diagnostic au CTMA Aubois et l'étude continuité qui s'inscrivent sur plusieurs exercices budgétaires, le coût total estimé de l'ensemble des projets visant la réalisation des deux projets de CTMA est de 604 676€ TTC. Le total réalisé au cours de l'année 2022 est de 86 289,44€ TTC dont le plan de financement est le suivant :

- Agence de l'Eau Loire Bretagne : 46 567,13€ TTC ;
- Région Centre Val de Loire : 16 439,61€ TTC ;
- Département du Cher : 500€ TTC ;
- SIRVAA : 22 782,71€ TTC.

Tableau 5 : tableau de financement des projets SIRVAA

Projets	Année initiale	Année réalisation	Coût estimé TTC	Coûts réel TTC	Plan financement final						
					AELB		Région CVL		Département Cher		SIRVAA
					Taux	Montant TTC	Taux	Montant TTC	Taux	Montant TTC	Montant TTC
CTMA : Territoire Ru-Vauvise											
Travaux 2022	2022	2024	92 716,00 €	Report 2023-2024	50%	NC	0%	NC	30%	NC	NC
Etude continuité	2022 - 2023	2023 - 2024	187 500,00 €	Report 2023-2024	50%	NC	0%	NC	30%	NC	NC
Animation	2022	2022	50 000,00 €	39 681,12 €	60%	23 808,67 €	20%	7 936,22 €	0%	- €	7 936,22 €
Communication	2022	2022	2 500,00 €	4 091,41 €	60%	1 500,00 €	0%	- €	20%	500,00 €	2 091,41 €
Indicateurs de suivi	2022	2024	3 960,00 €	Report 2024	50%	NC	0%	NC	30%	NC	NC
Total CTMA : Territoire Ru-Vauvise			336 676,00 €	43 772,53 €		25 308,67 €		7 936,22 €		500,00 €	10 027,63 €
Territoire Aubois et Affluents Loire et Allier											
Etude diagnostic	2021-2023	2021-2023	215 000,00 €	En cours	70%	NC	0%	NC	10%	NC	NC
Animation	2022	2022	53 000,00 €	42 516,91 €	50%	21 258,46 €	20%	8 503,38 €	0%	- €	12 755,07 €
Total : Aubois et affluents Loire et Allier			268 000,00 €	42 516,91 €		21 258,46 €		8 503,38 €		- €	12 755,07 €
TOTAL			604 676,00 €	86 289,44 €	- €	46 567,13 €	- €	16 439,61 €	- €	500,00 €	22 782,71 €

Tableau 6 : Bilan technique et financier CTMA : Territoire Ru et Vauvise

Groupe action	Type d'action	Commentaire	Année initiale	Année réalisation	Descriptif action	Unité	Quantité projeté	Quantité réalisée 2022	Coût estimé TTC	Coûts réel TTC
GA VAU07	Travaux continuité	Reports à 2024 pour définir au mieux le projet techniquement et apporter des réponses aux propriétaires	2022	2024	Seuil de Chalivoy OH Vau19 : arasement partiel par échancrure	Nb ouvrages	1	Report 2024	22 500,00 €	NC
					Renaturation locale sur 20 ml en aval	ml cours eau	20	Report 2024		
GA BLA01	Travaux structurants	Report à 2023 car l'entreprise ne pouvait pas intervenir en fin d'année 2022	2022	2023	Pont cadre les Cloix OH Bla07 : Restauration de la continuité écologique par aménagement	Nb ouvrages	1	Report 2023	4 200,00 €	NC
GA LIS03	Travaux structurants	Report à 2023 car l'entreprise ne pouvait pas intervenir en fin d'année 2022	2022	2023	Plantation d'une ripisylve sur 1 400ml	ml plantation	1400	Report 2023	33 366,00 €	NC
					Pose de 1 860ml de clôture	ml clôture	1860	Report 2023		
					Mise en place de 4 abreuvoirs	Nb abreuvoirs	4	Report 2023		
GA BOI04	Travaux structurants	Report à 2024 car ces travaux doivent être entrepris à la suite de l'intervention du service des routes du CD18 pour réaliser le confortement de la berge	2022	2024	Renaturation sur 150 ml de cours d'eau par diversification des écoulements	ml cours eau	150	Report 2024	32 650,00 €	NC
					Plantation de ripisylve sur 150m	ml plantation	150	Report 2024		
					Pose de 340m de clôture	ml clôture	340	Report 2024		
					Mise en place de 1 abreuvoir	Nb abreuvoirs	1	Report 2024		
NR	Etude continuité	Report de l'étude à 2023-2024 car la cellule technique était incomplète en 2022.	2022 - 2023	2023 - 2024	Etude continuité écologique	Nb ouvrages	11	Report 2023-2024	187 500,00 €	NC
Animation		Réalisé en 2022	2022	2022	Poste de chargé de mission rivières 2022	Nb poste	1	1	50 000,00 €	39 681,12 €
Communication		Réalisé en 2022	2022	2022	Communication 2022	Forfait	1	1	2 500,00 €	4 091,41 €
Indicateurs de suivi		Report à 2024 car suivi associé aux travaux GA VAU07	2022	2024	Suivi avant travaux GA VAU07	Nb station	1	Report 2024	3 960,00 €	NC
									336 676,00 €	43 772,53 €

Tableau 7 : Bilan technique et financier : Territoire Aubois et affluents Loire et Allier

Groupe action	Type d'action	Commentaire	Année initiale	Année réalisation	Descriptif action	Unité	Quantité projeté	Quantité réalisée 2022	Coût estimé TTC	Coûts réel TTC
Etude diagnostic		Réalisation de l'étude diagnostic et de programmation pour le territoire Aubois sur la période 2021 à 2023	2021-2023	2021-2023	Etude diagnostic de première élaboration de contrat territorial - Territoire Aubois et affluents Loire et Allier	Forfait	1	En cours	215 000,00€	NC
Animation		Réalisé en 2022	2022	2022	Poste de chargé de mission rivières 2022	Nb poste	1	1	53 000,00 €	42 516,91 €
									268 000,00 €	42 516,91 €

VII. Perspectives

Dans le prolongement de l'année 2022, l'année 2023 sera axée sur la mise en œuvre opérationnelle du Contrat Territorial sur le territoire Ru-Vauvise et sur la finalisation de l'étude diagnostic sur le territoire de l'Aubois et des affluents de la Loire et de l'Allier.

Dans un premier temps, le programme d'action du CTMA Ru-Vauvise prévoit la réalisation de deux projets de renaturation à savoir GA LIS01 sur le Liseron à Menetou-Couture et GA PLA02 sur la Planche-Godard à Veaugues. Sur cette seconde année du programme d'action, le syndicat redémarre de zéro étant donné que les travaux à réaliser doivent aussi être développés au cours de l'année 2023. De manière globale, il conviendra de rencontrer les propriétaires ; réaliser les mesures de terrain ; de développer la solution technique en interne ; de réaliser les dossiers de marché public et de subvention ; de suivre l'exécution des travaux ; et de préparer les futures interventions de 2024.

Ensuite, concernant le territoire de l'Aubois et des affluents de la Loire et de l'Allier, l'étude diagnostic devrait se finaliser au cours de l'année 2023 et les mesures de terrain en vue de réaliser les travaux seront à réaliser au cours de l'été 2023. De manière globale, la cellule de coordination aura pour rôle de : finaliser l'étude diagnostic avec la définition du programme d'action incluant la concertation avec les propriétaires ; de suivre la rédaction des pièces réglementaires de Déclaration d'Intérêt Général et de Dossier loi sur l'eau ; et de préparer les futures interventions de 2024.

L'annexe n°5 reprend les perspectives de l'année 2023 tout au long de l'année.

M. GARNIER Jean-Michel,
Président du SIRVAA



Syndicat Intercommunautaire du Ru,
de la Vauvise, de l'Aubois et de leurs Affluents
S.I.R.V.A.A.

Annexe 1 : Synthèse des missions de la cellule de coordination en 2022

Missions	Janvier 2022	Février 2022	Mars 2022	Avril 2022
CTMA - Territoire Ru et Vauvise	Echanges propriétaires Visites sur site Reprise des dossiers réglementaires DIG et DLE	Préparation prospections 2022 et échanges avec les propriétaires Reprise des dossiers réglementaires DIG et DLE	Prospections 2022 Suivi procédure DIG et DLM Suivi des procédures DIG et DLE	Finalisation prospection 2022 et traitement des données Période d'enquête publique - mise en place panneaux d'affichage
CTMA - Territoire Aubois et affluents de la Loire et de l'Allier	Suivi de l'étude préalable (phase 2 : diagnostic partagé)	Suivi de l'étude préalable (phase 2 : diagnostic partagé)	Suivi de l'étude préalable (phase 2 : diagnostic partagé)	Suivi de l'étude préalable (phase 2 : diagnostic partagé)
Gestion administrative du syndicat	Elaboration budget 2022	Elaboration budget 2022	Elaboration budget 2022	Vie du syndicat
Commentaires		Démarrage tardif des mesures de terrain pour des projets 2022 associé au recrutement de Mme GAUVIN en fin d'année 2021		Arrêts de travaux répétés pour M. PIERRE-CHUPIN

Missions	Mai 2022	Juin 2022	Juillet 2022	Aout 2022
CTMA - Territoire Ru et Vauvise	Traitement des données de terrain Développement des projets	Développement des projets	Finalisation des projets Rédaction des cahiers techniques	Rédaction des cahiers techniques Recherche des entreprises pour travaux GA BLA01 Préparation consultation marché public pour travaux GA LIS02
CTMA - Territoire Aubois et affluents de la Loire et de l'Allier	Suivi de l'étude préalable (phase 2 : diagnostic partagé) Participations aux investigations de terrain	Suivi de l'étude préalable (phase 2 : diagnostic partagé) Participations aux investigations de terrain	Suivi de l'étude préalable (phase 2 : diagnostic partagé) Participations aux investigations de terrain	Suivi de l'étude préalable (phase 2 : diagnostic partagé)
Gestion administrative du syndicat	Vie du syndicat	Vie du syndicat	Elaboration des dossiers de subvention Conseil Départemental	Vie du syndicat
Commentaires	Arrêt de travail complet pour M. PIERRE-CHUPIN Formation OFB sur la renaturation des cours d'eau pour Mme GAUVIN	Arrêt de travail complet pour M. PIERRE-CHUPIN	Arrêt de travail complet pour M. PIERRE-CHUPIN	Arrêt de travail complet pour M. PIERRE-CHUPIN

Missions	Septembre 2022	Octobre 2022	Novembre 2022	Décembre 2022
CTMA - Territoire Ru et Vauvise	Consultation en marché public pour travaux GA LIS02 Recherche des entreprises pour travaux GA BLA01	Consultation en marché public pour les travaux GA LIS02	Signature des marchés GA LIS02 et GA BLA01 pour un lancement en décembre	Repport des travaux 2022 à 2023
CTMA - Territoire Aubois et affluents de la Loire et de l'Allier	Suivi de l'étude préalable (phase 2 : diagnostic partagé) Appropriation et corrections du diagnostic	Appropriation et corrections du diagnostic Préparation CoTech	Relecture des documents de diagnostic Préparation CoPil	Suivi de l'étude préalable (phase 3 : rédaction du programme d'action)
Gestion administrative du syndicat	Elaboration des dossiers de subvention AELB et Réunion Rédaction bilan annuel d'activité	Vie du syndicat	Démarches de recrutement	Vie du syndicat
Commentaires	Reprise travail mi-septembre à 50% pour M. PIERRE-CHUPIN	Travail à 50% pour M. PIERRE-CHUPIN Départ Mme GAUVIN le 30 octobre 2022	Travail à 80% pour M. PIERRE-CHUPIN	Travail à 80% pour M. PIERRE-CHUPIN Arrivé de M. RUFFLE le 5 décembre 2022

Pas d'activité	Activité faible	Activité moyenne	Activité forte
----------------	-----------------	------------------	----------------

Annexe 2 : Synthèse technique et financière du CTMA Ru-Vauvise de 2022 à 2024

Objectifs	Sous-objectifs	Type d'intervention	Masses d'eau concernées	2022		2023		2024		Synthèse 2022-2024	
				Quantité	Coût TTC	Quantité	Coût TTC	Quantité	Coût TTC	Quantité	Coût TTC
Améliorer la qualité fonctionnelle des cours d'eau	Travaux de restauration de la morphologie	Renaturation morphologique	Vauvise et Boisseau	150ml	27 000 €	1 250ml	205 200 €	/	0 €	1 400ml	232 200 €
	Travaux de restauration de la petite continuité écologique (chute <50cm)	Travaux de rétablissement de la continuité écologique sur petit ouvrage ouvrage	Vauvise	1 petit ouvrage	4 200 €	2 petits ouvrages	9 000 €	2 petits ouvrages	18 000 €	5 petits ouvrages	31 200 €
	Travaux de restauration de la continuité écologique (chute >50cm) sans études complémentaires	Travaux de rétablissement de la continuité écologique sur grand ouvrage	Vauvise	1 grand ouvrage	22 500 €	/	0 €	1 grand ouvrage	6 000 €	2 grands ouvrages	28 500 €
	Travaux de restauration de la continuité écologique (chute >50cm) suite à études complémentaires	Travaux de rétablissement de la continuité écologique sur grand ouvrage suite à une étude complémentaire	Vauvise et Boisseau	/	0 €	/	0 €	3 grands ouvrages	180 000 €	3 grands ouvrages	180 000 €
	Restauration de berge (stabilisation pied de berge par banquettes)	Protection de berge	Boisseau	/	0 €	/	0 €	40ml	7 200 €	40ml	7 200 €
Limiter les ruissellements et améliorer la qualité de l'eau	Plantation	Plantation de ripisylve	Vauvise et Boisseau	1 550ml	10 800 €	/	0 €	1 330ml	8 124 €	2 880ml	18 924 €
Travailler avec les agriculteurs pour diminuer les pollutions et dégradations liés au pâturage	Pose de clôture et d'abreuvoirs	Pose de clôture et d'abreuvoirs	Vauvise, Boisseau	5 abreuvoirs et 2 200ml clôture	28 216 €	1 abreuvoir et 700ml clôture	8 160 €	5 abreuvoirs et 1 010 ml clôture	16 896 €	11 abreuvoirs et 3 910ml clôture	53 272 €
Mettre en place des études complémentaires pour les projets de rétablissement de la continuité écologiques	Etude de faisabilité technique pour le rétablissement de la continuité écologique	Etude complémentaire de rétablissement de la continuité écologique		8 ouvrages	133 500 €	3 ouvrages	54 000 €	0 ouvrage	0 €	11 ouvrages	187 500 €
Sensibiliser, communiquer	Communication sur le contrat territorial et les actions réalisées	Panneau de communication sur site, site internet, brochure de présentation du syndicat			2 500 €		2 500 €		2 500 €		7 500 €
Suivre les actions de restauration des milieux aquatiques	Mise en place d'indicateurs de suivi après travaux	Suivi biologiques avant et après travaux (IPR et I2M2), suivis photographiques (interne) et suivis hydromorphologiques (interne)		1 site	3 960 €	2 sites	7 920 €	3 sites	11 880 €	6 sites	23 760 €
Mobiliser les financements nécessaires à l'animation du contrat	Animation du contrat territorial	Poste de coordinateur		1 ETP	50 000 €	1 ETP	50 000 €	1 ETP	50 000 €	1 ETP	150 000 €
TOTAL					282 676 €		336 780 €		300 600 €		920 056 €

Annexe 3 : CTMA Ru-Vauvise projets 2022

Groupe d'action	Masse d'eau	Cours d'eau	Commune	Action	Type d'action	Nature action	Descriptif action	Coût TTC
GA VAU03	Vauvise	Vauvise	Sancergues	VAU 1.4	Etude continuité	Moulin de Vrin OH Vau08	Etude complémentaire de rétablissement de la continuité écologique	12 000,00 €
GA VAU03	Vauvise	Vauvise	Sancergues	VAU 1.5	Etude continuité	Ouvrages de décharge à St Martin des Champs OH Vau09	Etude complémentaire de rétablissement de la continuité écologique	36 000,00 €
GA VAU03	Vauvise	Vauvise	Sancergues	VAU 1.6	Etude continuité	Vanne de la commune de Sancergues OH Vau10		
GA VAU03	Vauvise	Vauvise	Sancergues	VAU 1.7	Etude continuité	Moulin de St-Martin-des-Champs OH Vau11		
GA VAU07	Vauvise	Vauvise	Herry Feux	VAU 1.12	Continuité	Seuil de prise d'eau du château de Chalivoy OH Vau19	Arasement partiel par échancrure dans le seuil et renaturation locale sur 20 ml en aval au niveau de la fosse de dissipation	22 500,00 €
GA VAU08	Vauvise	Vauvise	Saint-Bouize	VAU 1.14	Etude continuité	Clapet du Moule OH Vau21	Etude complémentaire de rétablissement de la continuité écologique	22 500,00 €
GA BLA01	Vauvise	Chaume-Blanche	Garigny	BLA 1.5	Structurante	Pont cadre - les Cloix OH Bla07	Restauration de la continuité écologique par recharge granulométrique et mise en place de rugosité sur le radier du pont	4 200,00 €
GA ETA01	Vauvise	Vauvillage	Mornay-Berry Garigny	ETA 1.4	Etude continuité	Vanne de l'ancien monastère OH Eta05	Etude complémentaire de rétablissement de la continuité écologique	21 000,00 €
GA LIS03	Vauvise	Liseron	Précy	LIS 4.2	Structurante	Plantation	Plantation d'une ripisylve sur 1 400 ml de berge	9 750,00 €
GA LIS03	Vauvise	Liseron	Précy	LIS 5.6	Structurante	Abreuvoirs et clôtures	Mise en place de 4 abreuvoirs et 1 860 ml de clôture	23 616,00 €
GA CHAN04	Vauvise	Chantereine	Lugny-Champagne et Feux	CHAN 1.6	Etude continuité	Moulin de Marnay OH Chan06	Etude complémentaire de rétablissement de la continuité écologique	24 000,00 €
GA BOI03	Boisseau	Boisseau	Saint-Bouize	BOI 1.4	Etude continuité	Déversoir amont Saint Bouize OH Boi04	Etude complémentaire de rétablissement de la continuité écologique	18 000,00 €
GA BOI04	Boisseau	Boisseau	Saint-Bouize	BOI 2.8	Structurante	Renaturation	Renaturation du cours d'eau sur 150 ml de cours d'eau par diversification des écoulements et recharge granulométrique	27 000,00 €
GA BOI04	Boisseau	Boisseau	Saint-Bouize	BOI 4.5	Structurante	Plantation	Plantation de ripisylve sur 150ml de berge en rive gauche	1 050,00 €
GA BOI04	Boisseau	Boisseau	Saint-Bouize	BOI 5.8	Complémentaire MAIS regroupée	Abreuvoirs et clôtures	Mise en place de 1 abreuvoir et de 340 ml de clôture	4 600,00 €
Animation				Animation du CTMA Ru-Vauvise avec un poste de chargé de mission rivières (1 ETP) et frais de fonctionnement			50 000,00 €	
Communication				Montant annualisé			2 500,00 €	
Indicateurs de suivi				Réalisation d'un IPR et d'un I2M2 avant travaux pour le GA VAU07			3 960,00 €	
282 676€ TTC								

Annexe 4 : Planning global d'exécution de l'étude diagnostic sur le territoire de l'Aubois et des Affluents Loire et Allier

Etude diagnostique préalable au Contrat Territorial des bassins-versants de l'Aubois et des affluents de la Loire et de l'Allier - Calendrier de phasage ajusté (février 2023)

	sept-21				oct-21				nov-21				déc-21			
	S1	S2	S3	S4	S1	S2	S3	S4	S1	S2	S3	S4	S1	S2	S3	S4
Phase 1 : pré-diagnostic																
Phase 2 : diagnostic partagé																
Phase 3 : Programme d'action																
Phase 4 : DIG																
Achevement étude																

- Execution des prestations
- Réunion CoTech
- Réunion CoPil
- Finalisation documents
- Etape de concertation menée par le SIRVAA

	janv-22				févr-22				mars-22				avr-22				mai-22				juin-22				juil-22				août-22				sept-22				oct-22				nov-22				déc-22			
	S1	S2	S3	S4	S1	S2	S3	S4	S1	S2	S3	S4	S1	S2	S3	S4	S1	S2	S3	S4	S1	S2	S3	S4	S1	S2	S3	S4	S1	S2	S3	S4	S1	S2	S3	S4	S1	S2	S3	S4	S1	S2	S3	S4				
Phase 1 : pré-diagnostic																																																
Phase 2 : diagnostic partagé																																																
Phase 3 : Programme d'action																																																
Phase 4 : DIG																																																
Achevement étude																																																

	janv-23				févr-23				mars-23				avr-23				mai-23				juin-23				juil-23				août-23				sept-23				oct-23				nov-23				déc-23			
	S1	S2	S3	S4	S1	S2	S3	S4	S1	S2	S3	S4	S1	S2	S3	S4	S1	S2	S3	S4	S1	S2	S3	S4	S1	S2	S3	S4	S1	S2	S3	S4	S1	S2	S3	S4	S1	S2	S3	S4	S1	S2	S3	S4				
Phase 1 : pré-diagnostic																																																
Phase 2 : diagnostic partagé																																																
Phase 3 : Programme d'action																																																
Phase 4 : DIG																																																
Achevement étude																																																

Annexe 5 : Perspectives 2023

Missions	Janvier 2023	Février 2023	Mars 2023	Avril 2023
CTMA - Territoire Ru et Vauvise	Visites sur site et échanges avec les propriétaires	Terrain préparation travaux 2023 et échanges avec les propriétaires	Terrain préparation travaux 2023 et échanges avec les propriétaires Préparation des avants projets 2023	Préparation des avants projets 2023 Préparation des cahiers techniques pour marché public
CTMA - Territoire Auboises et affluents de la Loire et de l'Allier	Suivi de l'étude préalable : phase 3 du programme d'action	Suivi de l'étude préalable : phase 3 du programme d'action Rencontre élus et propriétaires	Suivi de l'étude préalable : phase 3 du programme d'action Rencontre élus et propriétaires	Suivi de l'étude préalable : phase 3 du programme d'action Rencontre élus et propriétaires
Gestion administrative du syndicat	Réalisation du bilan annuel d'activité	Préparation du budget 2023	Préparation du budget 2023	Vie du syndicat

Missions	Mai 2023	Juin 2023	Juillet 2023	Aout 2023
CTMA - Territoire Ru et Vauvise	Préparation des avants projets 2023 Préparation des cahiers techniques pour marché public	Finalisation des avants projets 2023 Procédure de marché public Dossiers de subventions travaux 2023	Procédure de marché public Suivi des chantiers travaux 2023 Terrain préparation travaux 2024	Suivi des chantiers travaux 2023 Terrain préparation travaux 2024
CTMA - Territoire Auboises et affluents de la Loire et de l'Allier	Suivi de l'étude préalable : rédaction des pièces réglementaires DIG et DLE	Suivi de l'étude préalable : rédaction des pièces réglementaires DIG et DLE	Suivi de l'étude préalable : rédaction des pièces réglementaires DIG et DLE Terrain préparation travaux 2024	Suivi des étapes de DIG Terrain préparation travaux 2024
Gestion administrative du syndicat	Vie du syndicat	Dossiers de subvention travaux 2023	Dossiers de subvention travaux 2023	Vie du syndicat

Missions	Septembre 2023	Octobre 2023	Novembre 2023	Décembre 2023
CTMA - Territoire Ru et Vauvise	Suivi des chantiers travaux 2023 Terrain préparation travaux 2024	Développement des avants projets 2024 Echanges avec les propriétaires	Développement des avants projets 2024 Echanges avec les propriétaires	Développement technique des travaux 2024
CTMA - Territoire Auboises et affluents de la Loire et de l'Allier	Suivi des étapes de DIG Rédaction des documents de stratégie et de CT Analyse données prospections	Suivi des étapes de DIG Rédaction des documents de stratégie et de CT Développement technique des travaux 2024	Suivi des étapes de DIG Rédaction des documents de stratégie et de CT Développement technique des travaux 2024	Développement technique des travaux 2024
Gestion administrative du syndicat	Vie du syndicat	Élaboration des dossiers de subvention animation 2024	Vie du syndicat	Réalisation du bilan annuel d'activité

Pas d'activité	Activité faible	Activité moyenne	Activité forte
----------------	-----------------	------------------	----------------